

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4<sup>e</sup> Législature

## PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

COMPTE RENDU INTEGRAL — 38<sup>e</sup> SEANCE2<sup>e</sup> Séance du Mercredi 3 Novembre 1971.

## SOMMAIRE

## 1. — Loi de finances pour 1972 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5207).

## Affaires étrangères et coopération (suite).

MM. Joxe, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères; Poirier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les relations culturelles; Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles; Schumann, ministre des affaires étrangères; Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles; André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la coopération; Achille-Fould, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération; Hauret, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la coopération.

M. de Lijkowski, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Bourges, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.

Rappels au règlement: MM. Chandernagor, le ministre, Max Lejeune, le président.

M. de Broglie, président de la commission des affaires étrangères.

Renvoi de la suite de la discussion.

## 2. — Ordre du jour (p. 5230).

PRESIDENCE DE M. ROLAND NUNGESSER,  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## LOI DE FINANCES POUR 1972 (DEUXIEME PARTIE)

## Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n<sup>os</sup> 1993, 2010).

AFFAIRES ETRANGERES ET COOPERATION  
(Suite.)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Joxe, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

M. Louis Joxe, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, stabilité et modestie, tels sont les caractères essentiels du budget du ministère des affaires étrangères. Je dirai plutôt stabilité dans la modestie car, bon an mal an, ce budget s'élève à environ deux milliards de francs.

Stabilité dans la modestie aussi quand il s'agit de déterminer sa place à l'intérieur des prévisions de dépenses du budget national; elle représente environ 1,08 p. 100 contre 1,05 p. 100 l'an dernier.

Stabilité dans l'importance relative des principaux postes de dépenses ordinaires puisque, d'une année à l'autre, la dotation de l'administration centrale et des services extérieurs représente 22 p. 100 du budget, celle des affaires culturelles, la moitié, celle de l'information et de la presse se hisse péniblement à 1,8 p. 100, sans parler de celle de l'aide militaire qui est à peu près constante.

Remarquons simplement cette année — non sans devoir attirer tout à l'heure votre attention sur ce phénomène — que la seule augmentation en pourcentage concerne les organismes internationaux dont les dépenses, comme chacun le sait, augmentent d'année en année.

Je passe très rapidement, monsieur le ministre, sur les dépenses en capital pour remarquer que si elles permettent l'ouverture ou le développement d'un certain nombre de nos postes à l'étranger, elles n'apportent malheureusement pas d'innovation bien que le projet de budget pour le département des affaires étrangères établisse des perspectives intéressantes, comme le rapportait tout à l'heure mon collègue et ami M. Conte sur ce que pourrait être une politique du logement de nos agents à l'étranger. Cette politique, dans bien des cas — en particulier dans les pays d'économie socialiste — non seulement faciliterait leur travail mais encore serait génératrice d'économies. C'est une politique qui a d'ailleurs été adoptée depuis longtemps par beaucoup de grands Etats d'Europe.

J'aborde tout de suite l'ensemble des activités car l'avis que je dois donner porte sur un milliard de francs, mes collègues MM. Poirier et Deniau devant tout à l'heure évoquer toutes les questions qui concernent les relations culturelles, la coopération et l'aide technique.

Je remarque que depuis quelques années le département des affaires étrangères a donné lieu à la mise en œuvre d'une véritable politique du fonctionnement des services et des rapports entre l'administration centrale et les services à l'étranger. Je tiens à le souligner parce que je n'ai pas l'intention de relever tout ce qui pourrait intéresser cette Assemblée, mais il y a là une entreprise qui est menée avec d'autant plus de sûreté qu'elle a donné lieu à un travail en profondeur et que le département des affaires étrangères a sa charte, laquelle a été, comme vous le savez, le résultat du travail effectué par un groupe d'études sous la présidence du conseiller d'Etat Racine. Nous constatons une réelle volonté d'étudier les problèmes humains et psychologiques de la vie d'un grand département ministériel et de servir ceux qui savent servir.

Voici quelques chiffres sur cette partie du budget qui est consacrée au fonctionnement des services: en 1938, elle représentait 31 p. 100 du total du budget; en 1959, elle était tombée à 17 p. 100 et la voilà qui s'établit maintenant aux environs de

22 à 23 p. 100. Le travail exécuté a un double aspect : d'abord, il s'agit d'améliorer la vie et le sort des personnes, d'autre part, de perfectionner les moyens de travail.

Je voudrais simplement appeler l'attention de l'Assemblée sur cette heureuse activité. En ce qui concerne les personnes, la situation en 1968 paraît insoluble : le département des affaires étrangères avait en effet adopté, avec quelque raison et dans un esprit de justice, trois cents agents qui venaient du contrôle civil de l'Algérie ou des colonies. Nous avions, comme on dit en style administratif, une pyramide plus ou moins tordue, plus ou moins gonflée à la tête et insuffisante au niveau des agents d'exécution, d'où un recrutement légèrement désordonné de contractuels.

A l'heure actuelle, chacun peut connaître le déroulement de sa carrière, ce qui, croyez-moi, n'est pas un phénomène négligeable. Dorénavant, grâce au jeu des congés spéciaux — un contingent de cinquante congés spéciaux a été octroyé au ministère des affaires étrangères et vingt-quatre ont d'ores et déjà été accordés — nous arrivons à un certain équilibre et nous pourrions, je le pense, atteindre dans des conditions convenables les années 1976-1980 au cours desquelles les mises à la retraite reprendront leur rythme normal.

Le reclassement des agents contractuels est en voie d'achèvement.

A ces deux aspects essentiels d'une politique du personnel, il faut ajouter d'autres considérations, d'ailleurs intéressantes, comme la préparation des futurs fonctionnaires des affaires étrangères. Le programme du concours d'entrée à l'École nationale d'administration et celui des études poursuivies dans cette même école ne font pas une place suffisante aux relations internationales et aux langues vivantes pour satisfaire pleinement aux besoins de ce département ministériel. Toutefois, dans ce domaine, nous sommes dans une bonne voie puisqu'on est en train de revoir les programmes de cette école.

Ce qui est vrai des personnes l'est également des moyens de travail. Je dirai au passage — mon collègue M. Arthur Conte n'y ayant pas fait allusion ce matin — qu'il existe une sorte de volonté de donner aux fonctionnaires des affaires étrangères des moyens de promotion sociale, comme l'on dit maintenant, au sens large du terme. Des cours de langues vivantes et une préparation aux examens et aux concours internes ont été organisés. Cela méritait d'être signalé.

Enfin, comme M. Arthur Conte l'a souligné lui-même, la mécanique a fait son apparition sous sa forme la plus remarquable, c'est-à-dire celle de l'informatique, et la sécurité de nos postes à l'étranger s'accroît d'année en année.

Dans l'ensemble, le rapport Racine a prévu, pour une complète exécution du programme, une dépense de 50 millions de francs sur lesquels 25 millions ont déjà été dépensés. Tout cela prouve que nous sommes sur la bonne voie.

En revanche, monsieur le ministre, nous avons quelque souci à propos des autres postes du budget. S'agissant des interventions publiques, nous constatons encore l'existence de deux points noirs : les organisations internationales d'une part, la presse et l'information d'autre part.

Si j'avance quelques remarques, quelques critiques même sans doute, comprenez bien que c'est pour marquer l'intérêt que notre commission porte à ces deux activités essentielles.

Les organisations internationales, comme M. le rapporteur spécial de la commission des finances l'a indiqué ce matin, sont de deux sortes. Les unes donnent lieu à des contributions obligatoires qui sont le résultat de conventions ; les autres à des contributions bénévoles qui marquent l'intérêt qu'un Etat a pour telle ou telle entreprise.

Une fois de plus, j'indiquerai que la participation aux dépenses des organisations internationales à caractère obligatoire ne cesse de croître, que l'inflation est constante et que, faut-il le dire ? la maison mère, l'Organisation des Nations-Unies, en l'occurrence, ne donne pas un exemple bien remarquable dans le domaine des économies et de la conduite de sa politique financière.

Quant aux organisations alimentées par des contributions bénévoles, je note cette année les résultats d'une tactique assez remarquable de la part de nos représentants qui, avec sûreté et efficacité, sont parvenus dans de nombreux cas à diminuer le budget total de certaines de ces institutions internationales.

C'est ainsi que grâce à leur action, le budget de l'E. S. O. — l'European Space Organisation — qui s'occupe notamment de la météorologie dans l'Asie du Sud-Ouest, est passé de huit millions à six millions de dollars, que l'Agence de la francophonie a vu son budget ramené de 25 millions à 16 millions de francs, que le budget du Centre européen de recherche nucléaire — le C. E. R. N. — fait actuellement l'objet de négociations relatives à la diminution de son montant.

Il nous faut rester vigilants pour que cesse, dans les autres organisations ce mouvement ascendant des dépenses. Nous avons proposé l'année dernière que soit pris pour référence la croissance du revenu national. C'est une idée qui paraît faire son chemin, dès lors que l'augmentation des crédits affectés par chaque Etat à ces organismes serait fonction du pourcentage d'accroissement de son revenu national.

Un mot seulement, car le président m'informe que mon temps de parole est épuisé, sur la presse et l'information. Naturellement les crédits ne sont jamais suffisants. Je m'empresse de dire qu'à la lecture de ce document on pourrait se tromper sur leur montant. En effet, ils ne viennent pas seulement de la direction compétente du ministère des affaires étrangères, mais également des ressources croissantes de la publicité compensée pratiquée par l'O. R. T. F. Ces crédits non négligeables doivent entrer dans notre comptabilité.

Nous sommes conscients du travail qui a été accompli et qui trouvera sa véritable forme en 1972 avec la mise en action des nouveaux émetteurs qui ont été commandés par la radio-diffusion nationale. Je sais aussi que l'on fait des enquêtes et que l'on cherche à savoir, autant que possible, ce que donnent ces activités d'information.

Je voudrais seulement, aujourd'hui, demander à M. le ministre des affaires étrangères que la liaison entre notre commission et son département ministériel soit plus étroite et que, de temps en temps, nous puissions discuter non pas de rapports morcelés mais des perspectives, des programmes, des réalisations et des résultats, bref, de la synthèse d'une action qui s'impose de plus en plus et pour laquelle le Parlement, monsieur le ministre, peut sans doute vous apporter sinon son aide, du moins la marque d'un intérêt constant.

Cela dit, la commission des affaires étrangères a donné, à la majorité, un avis favorable à l'adoption de ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Poirier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les relations culturelles.

**M. Jean-Marie Poirier, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le budget qui vous est proposé porte la dénomination globale de « relations culturelles et coopération technique ». Je ne ferai que trois remarques de méthode, dont la première consiste à définir exactement les contours de ce budget pour dissiper l'ambiguïté que laisse subsister son titre.

Ce n'est pas le budget d'un ministère ; il ne concerne, en fait, que les activités d'un grand service du ministère des affaires étrangères, la direction générale des affaires culturelles, scientifiques et techniques, qu'il convient de compléter par quelques éléments puisés dans des chapitres généraux, notamment en ce qui concerne le personnel.

Ce n'est pas le budget d'une grande fonction simple, servant de support à une politique nationale, étudiée, discutée et arrêtée en tant que telle. Il ne couvre pas, il s'en faut de beaucoup, l'ensemble du problème de la présence culturelle française dans le monde. Il ne concerne qu'une faible part de nos échanges scientifiques internationaux. Il ne traduit que pour une part, relativement considérable d'ailleurs, l'importance de notre contribution à la solution du problème mondial du sous-développement.

Je reviendrai plus tard sur les causes et les inconvénients d'une telle fragmentation. Qu'il me suffise, pour situer correctement l'importance réelle des documents que nous étudions aujourd'hui, de les comparer aux deux budgets dont le champ d'application et même la nomenclature se rapprochent le plus. Les crédits de fonctionnement prévus pour les territoires et départements d'outre-mer d'une part, la coopération en tant que telle de l'autre, et enfin, les relations culturelles, scientifiques et techniques sont les suivants :

Pour les départements et territoires d'outre-mer, et je prends les chiffres récapitulatifs fournis par l'Etat soumis annuellement à l'Assemblée, l'ensemble des crédits de fonctionnement se monte à près de 600 millions de francs ; pour la coopération, 1.145 millions de francs ; et pour les relations culturelles, scientifiques et techniques, à 970 millions de francs.

Si l'on part de la notion uniformément admise d'aide au développement, on peut considérer comme plausible qu'un tiers de l'aide de la France se porte sur les départements et territoires d'outre-mer, un autre tiers sur les pays d'Afrique francophones et Madagascar, seul le dernier tiers étant affecté au reste du monde, et encore, dans ce dernier tiers, faut-il faire une place à part aux activités dites culturelles de diffusion de la langue française.

Une telle séparation des compétences n'est sans doute pas absurde ; en cela elle traduit une évolution historique en même temps qu'une gradation et une diversification dans les liens politiques ou juridiques qui unissent les pays et territoires du monde à la France métropolitaine. Elle rend, en revanche, plus difficile la mise au point de politiques cohérentes entre elles ou au plan international.

Le budget des relations culturelles et de la coopération technique pose néanmoins des problèmes beaucoup plus complexes par son ampleur et par la difficulté des choix à réaliser. Disons simplement qu'il définit les moyens à mettre en œuvre pour assurer la présence de notre pays sous trois aspects essentiels dans neuf dixièmes du monde qui nous entoure : la culture et la langue françaises, le rayonnement scientifique, la participation française au développement des pays les moins favorisés.

C'est un curieux paradoxe de voir séparer dans plusieurs ministères les différents aspects de la politique française par rapport au tiers monde, alors que sont réunis dans un autre, sous une même autorité, des aspects a priori différents de la présence française dans le monde.

Il est permis de douter ou d'émettre des réserves sur l'efficacité de la coordination de la politique française d'aide au développement, malgré l'existence de comités interministériels spécialisés et le rôle important attribué par les textes au directeur général des relations culturelles, ici présent et que je salue au passage.

En revanche, l'imbrication de la politique de diffusion du français et de notre coopération technique est un des principes fondamentaux de la nouvelle politique du ministère des affaires étrangères. Et sans doute est-ce là la caractéristique fondamentale de la « coopération à la française ».

Je ne reviendrai pas sur les orientations nouvelles qui ont été largement définies à l'occasion des précédents débats, ainsi que sur les réformes de structure qui en ont découlé.

Qu'il me suffise de dire que le décret du 14 mars 1969 a tendu essentiellement à concentrer l'action culturelle et technique à l'étranger et à définir des programmes finalisés et des orientations résolument sélectives.

La réunion au sein d'un service unique de la coopération culturelle et technique facilite considérablement la complémentarité des actions culturelles et techniques.

Si un tel cadre offre des avantages non niabiles sur le plan de l'efficacité, il présente néanmoins l'inconvénient, par sa complexité, de rendre extrêmement difficile une analyse des moyens mis en œuvre.

En outre, on peut se demander dans quelle mesure ces finalités sont cohérentes avec l'ensemble de la politique nationale d'aide au développement.

Ma deuxième remarque porte sur la difficulté de juger ce budget par rapport à un objectif quantitatif précis. La présence culturelle de la France, l'aide aux pays en voie de développement sont deux concepts pour lesquels il n'existe pas de critères d'utilisation. Les objectifs sont si vastes, les critères si souvent subjectifs, les besoins si rarement formulés.

La coopération technique s'inscrit dans le cadre d'une aide au développement pour laquelle il existe des normes globales définies au niveau international, mais la traduction de ces normes au niveau du budget de la coopération technique n'est pas simple, faute d'un document d'ensemble.

Ma troisième remarque — et elle a son importance pour notre Assemblée — porte sur la présentation et l'intelligibilité des documents budgétaires.

La réforme des structures de la direction générale des relations culturelles s'est traduite dans la présentation de ces documents.

Si certains crédits de personnel sont confondus avec ceux des agents des services diplomatiques proprement dits, en revanche, le titre IV distingue quatre chapitres parfaitement identifiables concernant l'action culturelle et artistique, les relations scientifiques, l'aide au développement par la formation et l'enseignement et enfin l'aide technique au développement.

Mais cette présentation en quatre chapitres des moyens d'intervention simplifie la lecture du budget. Elle recouvre en fait une très grande complexité.

Ces chapitres comportent, sans détail, des dotations très considérables. Ainsi l'aide au développement par la formation et l'enseignement, qui s'établit à 277 millions de francs mais ne comporte qu'un nombre extrêmement limité de rubriques sous forme d'articles, de paragraphes. Ils ne donnent qu'une idée

de l'importance des effectifs concernés, qu'il s'agisse des personnels enseignants ou des experts, des bénéficiaires de bourses ou du nombre des stagiaires.

Quand on connaît le problème posé par la pénurie des enseignants en France, on peut se demander s'il ne serait pas opportun d'entrer dans plus de détails sur la « masse » des enseignants français — le mot n'est pas trop fort — qui circulent à l'étranger. De même, la présentation budgétaire ne permet pas davantage de connaître la répartition géographique des moyens et la consistance des opérations de développement. On signalera l'anomalie qu'il y a à faire figurer la quasi-totalité des crédits de personnel au titre IV.

Il est permis de se demander, à la limite, si le contrôle parlementaire dont nous sommes chargés peut aujourd'hui s'exercer dans des conditions normales et si l'on n'assiste pas, sous prétexte de simplification et de « globalisation », à une véritable délégation au bénéfice des services gestionnaires.

Il n'est pas question, bien entendu, dans le cas particulier des relations culturelles et de l'aide au développement, d'aboutir à un niveau de détail trop contraignant qui interdirait toute souplesse dans la gestion.

Aussi bien une solution pourrait-elle devoir être recherchée dans la publication en annexe aux chapitres intéressés d'un certain nombre de données plus détaillées. Tel est en tout cas le vœu de votre commission des finances.

J'en viens maintenant à la masse des crédits pour 1972. Comment s'analysent-ils ? C'est très simple. L'ensemble des crédits mis à la disposition des relations culturelles, scientifiques et techniques s'élève à un milliard de francs, le « milliard des étrangers ».

Formellement, cette dotation marque une augmentation de 8,35 p. 100, qui reste inférieure à la moyenne de celle du budget national, mais ce chiffre ne signifie pas grand-chose. Plus significatives, en fait, sont les dépenses ordinaires, qui progressent de 6,4 p. 100. La balance en est faite par une augmentation très substantielle des dépenses en capital, de 80 p. 100, par suite du rattrapage de retards en matière d'acquisition immobilière et d'aide extérieure.

Comme d'habitude, une large partie — plus de la moitié — de cette augmentation est consacrée au maintien à niveau égal des activités antérieures. C'est tout le problème des services votés : compte tenu du fait que la dépréciation monétaire est relativement plus rapide dans l'ensemble des pays étrangers qu'en France, une part importante est donc consacrée à l'ajustement pur et simple des besoins.

Quant aux mesures nouvelles, elles se limitent à environ 3 p. 100 du budget. Il est difficile de trouver dans une proportion aussi réduite la traduction d'une politique ambitieuse dont on peut dire qu'elle ne prendra forme qu'après de longues années.

On note simplement, sur le plan fonctionnel, la stabilité des relations scientifiques et un léger transfert des moyens de l'action culturelle et scientifique vers la coopération culturelle et technique, la stabilisation des effectifs des coopérants dans les pays d'intervention massive comme le Maroc, la Tunisie et les pays de l'ex-Indochine et la régression des effectifs des coopérants en Algérie en raison du plafonnement des dépenses de rémunération.

Deux aspects de ces mesures nouvelles sont particulièrement révélateurs.

En premier lieu, leur progressivité. Employer le terme « progressivité » est un euphémisme car, en fait, il faudrait plutôt parler de modicité. A peine 28 millions de francs de mesures nouvelles pour un milliard de francs de budget ! Il ne s'agit, en aucun cas, d'une révision déchirante qui mettrait fin à certains excès et à des actions visiblement non rentables.

Il s'agit, à peine, d'une évolution, tout juste d'un infléchissement. Tant de prudence se justifiait-elle ? Votre rapporteur ne s'estime pas en mesure de le dire à l'Assemblée aujourd'hui. Je compte que vous le ferez, monsieur le ministre.

Néanmoins, ces mesures nouvelles sont révélatrices, aussi timidement amorcées soient-elles, d'une orientation : la modernisation des méthodes de la coopération technique et culturelle et le redéploiement géographique.

La modernisation des méthodes s'apprécie tout particulièrement en fonction de notre politique de présence culturelle et de diffusion de notre langue. Dans ce budget, l'aspect culturel inspire et conditionne largement le technique ou l'aide au développement. Il faut y trouver l'écho de la place de plus en plus importante que prend la langue française comme problème politique.

Le moment est venu d'évoquer cette politique de la langue française. L'histoire a fait du français la deuxième des grandes langues internationales alors qu'elle n'occupe que la quatrième ou la cinquième place par le nombre de ceux qui le parlent dans le monde.

Le français a été et reste encore la langue des élites culturelles en même temps que la langue du peuple dans les pays neufs où il n'existe pas de langage de communication commode. Mais les élites évoluent, des classes nouvelles apparaissent. Elles sont le produit d'une civilisation technicienne et commerçante dont la formation s'est faite le plus souvent en anglais. Mais les peuples nouveaux se retournent vers leurs sources et cherchent à leur tour à exprimer le monde moderne dans le langage de leurs ancêtres. C'est un fait aussi inéluctable que l'indépendance politique des nations.

Tout cela est bien banal. Ce qui l'est moins, en revanche, c'est la prise de conscience du problème du devenir de notre langue. Cela restera un des titres de gloire de cette République que d'avoir donné un contenu réel à l'idée un peu sentimentale et académique de francophonie, qui recouvre maintenant une réalité bien vivante, un lien profond entre des peuples naguère très éloignés les uns des autres et, suivant le mot célèbre, « séparés par la même langue ».

De ce point de vue, l'année 1971 aura vu de multiples initiatives des organismes de solidarité francophones. Je signalerai en particulier le conseil international de la langue française, la fédération du français universel, le haut comité de la langue française.

Une place à part revient cependant à l'agence de coopération des pays francophones, créée à Niamey il y a bientôt dix-huit mois. Elle a rapidement professé et établi un programme d'action qui devrait en faire un grand organisme de coopération internationale.

Ainsi, peu à peu, et avec une spontanéité qu'il convient de souligner, voyons-nous naître une sorte de patriotisme linguistique un peu partout dans le monde. Il faut féliciter le Président de la République d'avoir su l'encourager et le situer à sa juste place dans les préoccupations nationales, et remercier le ministre des affaires étrangères d'avoir fait de la promotion du français un de ses principaux objectifs. Les accords culturels conclus en 1971 comme les quatre grandes conférences internationales en sont la preuve.

Le bilan de l'action culturelle française à l'étranger — 100 lycées et établissements, 226 instituts culturels, 1.200 centres de l'alliance française, 40.000 enseignants dans le monde, 500.000 enseignants — situe notre pays au premier rang de ceux qui promeuvent leur culture et leur langue.

Et pourtant la position est difficile à tenir : si dans les pays de notre ancienne « mouvance » le français tend à se généraliser comme langue véhiculaire, il devra s'accommoder dans certains autres d'une arabisation très progressive mais inéluctable, dont certains parlementaires tunisiens se faisaient récemment l'écho.

En revanche, la position du français comme langue étrangère et comme langue internationale paraît incertaine devant le développement continu de l'anglais. C'est le cas en particulier des pays qu'une longue tradition culturelle avait rapprochés de nous pendant des décennies, en Amérique latine par exemple.

L'anglais, du fait qu'il est le plus grand dénominateur linguistique commun au monde, ne va-t-il pas supplanter le français, jusqu'à présent langue de travail presque unique au sein de la Communauté européenne? Pourrions-nous valablement imposer le français, au nom de la pluralité des cultures, en face de l'anglais qui symboliserait l'américanisation de l'Europe? Je ne le crois pas. Cela ne semble pas très rationnel, sous cette forme du moins.

Enfin, quelles conséquences risque d'avoir pour le français l'ouverture nouvelle d'une Chine qui compte 800 millions d'habitants au commerce et aux instances internationales?

Il n'est plus désormais suffisant que le français soit la langue de la France pour que sa survie soit assurée : encore faut-il qu'il soit l'instrument d'une culture moderne, simple, technique et vivante. D'où la nécessité pour nous à la fois de rénover profondément notre stratégie culturelle et linguistique et de renouveler nos méthodes pédagogiques.

On connaît les grandes lignes du programme défini par la direction générale des relations culturelles : consolidation du français dans les pays francophones, promotion et développement du français lorsqu'il joue le rôle de langue de communication extérieure dans les principaux pays occidentaux, développement des accords culturels afin de promouvoir le français dans les enseignements étrangers.

D'où un nécessaire changement de méthodes. Les lycées français à l'étranger, par exemple, sont appelés à voir diminuer leur rôle, et leur déclin s'amorce déjà dans ce budget. Ils constituent désormais et constitueront de plus en plus le soutien de nos actions de coopération qui s'exerceront à l'intérieur des enseignements nationaux de masse plutôt que dans les lycées spécialisés.

Cela est regrettable au moment où, dans bien des pays, on nous demande la création de nouveaux lycées français comme au Brésil, en Afrique du Sud ou en Iran. Mais notre politique est désormais orientée vers l'action indirecte, la formation de formateurs. D'où l'accent mis sur la formation des professeurs étrangers, qui devient la vocation essentielle de nos instituts et centres culturels.

On trouve dans le projet de budget des relations culturelles pour 1972 trois exemples de cette nouvelle politique.

Huit millions de francs sont consacrés à la reconversion des instituts et à l'action pédagogique ; un million de francs au développement des moyens audio-visuels — on doit souligner à ce sujet l'excellence des deux programmes du B. E. L. C., bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation française à l'étranger, et du Crédif, centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français — 2,8 millions de francs, enfin, sont destinés à la politique du livre qui reçoit cette année une nouvelle impulsion.

Je ne parlerai pas des échanges culturels et des bourses, ni de la solitude du boursier pour lequel quelque chose a été fait — encore insuffisamment — au cours de ces dernières années, ni de la radiodiffusion française et en particulier des services rendus à l'O. R. T. F. et de la contestation entre l'Office et votre maison, ni du problème des ondes courtes, si courtes qu'elles n'atteignent pas l'auditeur.

Je ne parlerai pas davantage des manifestations artistiques dont on peut regretter le caractère parfois un peu trop académique, littéraire, archaïque, qui révèle certaines conceptions artificielles de la présence française, ni des missions archéologiques où la France continue d'obtenir des résultats appréciables. Cette année, un crédit est prévu pour Angkor, juste hommage rendu au conservateur qui continue de remplir son rôle malgré la tourmente qui règne depuis deux ans.

En revanche, sur le plan géographique, les interventions de cette année confirment bien qu'une direction nouvelle a été prise par le ministère en faveur de l'Afrique francophone, pour laquelle des crédits assez considérables, de l'ordre de sept millions de francs, sont mis au service de l'ouverture d'instituts de formation, soit à caractère culturel, soit à caractère de coopération technique dans l'Afrique de langue anglaise.

Il faut saluer cette initiative extrêmement intéressante, qui tend à couvrir l'univers francophone en apprenant le français à des anglophones, afin d'éviter dans une large mesure que des francophones soient obligés d'apprendre l'anglais. Cette action est très judicieuse, d'autant qu'il s'agit de nations très particulières dont vous connaissez le progrès et le poids, comme le Nigeria, qui compte soixante millions d'habitants et qui a produit l'an dernier cent millions de tonnes de pétrole.

Tout cela constitue un univers considérable à nos portes, qu'il faut apprivoiser avant qu'il ne devienne délectère, de même que le Maghreb et le Moyen-Orient.

Une direction nouvelle a été créée à Haïti. Il fallait y penser, et vous l'avez fait, monsieur le ministre. Au début, cela paraissait surprenant, mais il n'est pas absurde de semer le grain même là où le terrain a semblé mauvais mais où toutes les variétés sont prêtes à germer et qui est resté, en dépit de tout, un îlot de permanence linguistique française.

Il y aura bientôt sept ans qu'aura été signé, sous l'impulsion du général de Gaulle, l'accord donnant le départ d'une des conceptions les plus originales et les plus fécondes de notre époque, je veux parler de la coopération avec le Québec, coopération d'un pays développé avec la province la moins développée d'un autre pays développé, le Canada. Mais c'est aussi une coopération au service du monde francophone, exemple limite de la cohérence entre les deux politiques.

Cela dit, si notre coopération avec le Québec peut être considérée comme spectaculaire et frappante, il ne faut pas oublier qu'elle consomme à peine 6 p. 100 des crédits des relations culturelles, c'est-à-dire une part relativement modeste. Mais il ne viendrait à l'idée de personne de contester qu'une direction nouvelle a été ouverte avec un succès inespéré dans certains domaines. Je pense en particulier à l'opération « jeunes maîtres ». Il faut souhaiter aussi que cette coopération se poursuive activement dans le domaine économique. A cet égard, on ne peut qu'apprendre avec une certaine tristesse la fermeture à Montréal du plus grand quotidien de langue française.

Avant de conclure, j'évoquerai un dernier point qui concerne votre budget, l'aide au développement.

On a scrupule à évoquer le tiers monde et ses problèmes, d'autant que la présentation budgétaire ne s'y prête guère. Mais où le ferait-on dans notre Assemblée, sinon autrement qu'à cette tribune?

Tout a été dit par les plus hautes autorités mondiales sur ce sujet, de Charles de Gaulle à Paul VI et on voudrait n'utiliser ni le langage de la charité, ni celui de l'intérêt. Il est entendu que le tiers monde constitue le grand problème de notre temps, la seule querelle qui vaille. Et après ?

L'important n'est plus d'émouvoir, mais d'y voir clair et de démythifier. Or, à l'issue de la première décennie de développement — c'était l'année dernière — les résultats ne sont pas encourageants. Les différences se sont creusées, il faut le répéter. Le revenu par habitant progresse plus rapidement dans les pays développés que dans le tiers monde.

Nous abordons maintenant la seconde décennie et les Nations Unies ont fixé aux collectivités nationales, en particulier à celles qui sont groupées dans le C. A. D. — comité d'aide au développement de l'O. C. D. E. — des objectifs ambitieux. Les tiendrons-nous ?

Cela apparaît extrêmement discutable. Il n'existe pas de politique internationale intégrée. La coopération bilatérale sauvage domine encore.

Le tiers monde joue un rôle de moins en moins important dans l'économie mondiale. Exception faite du pétrole, le poids économique de la coopération est ressenti de plus en plus lourdement par les pays développés empêtrés dans leurs difficultés financières et monétaires.

Comme l'a souligné la récente conférence interparlementaire réunie à Paris, l'indifférence croît partout dans le monde. Il faut constater que nous n'avons pas tenu les promesses de la première décennie et que nous sommes mal partis pour atteindre les objectifs de la seconde.

La remarque vaut pour toutes les nations du monde et même pour la France qui, bien qu'elle prenne rang parmi les nations de tête, a vu son aide au développement décroître de 100 p. 100 entre 1961 et 1969, passant de 1,40 p. 100 à 0,70 p. 100 de son produit national brut.

Étant donné le peu de temps qui m'est imparti, je passerai très rapidement sur ce problème pour me demander si la France a véritablement une politique de la coopération technique. Certes, nous avons une doctrine : bien des analyses et des rapports ont été publiés sur le sujet depuis une dizaine d'années.

Ce budget traduit certaines orientations nouvelles mais d'une manière limitée et avec timidité. Cette absence de position tranchée et radicale en face du tiers monde ne tient-elle pas, en partie, aux structures dans lesquelles nous vivons ? On ne doit pas céder au vertige du structuralisme.

On ne peut qu'être frappé par le fait qu'il n'existe pas en France de programme cohérent, de système coordonné d'aide au développement. Nous n'avons pas une conscience globale des problèmes que pose l'aide au tiers monde. Cela tient, évidemment, à une tradition historique à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure.

Nous ne devons pas oublier que les chiffres dont nous nous flattons, en les comparant à notre produit national brut, comprennent aussi l'aide consentie aux départements et territoires d'outre-mer. Or les crédits que nous consacrons à ces départements et territoires, pourtant classés comme pays sous-développés dans la nomenclature internationale, sont très supérieurs à ceux que nous destinons aux autres pays sous-développés du monde.

Il y a là un problème qui doit appeler toute notre attention.

Je me demande, monsieur le ministre, à défaut de réformer les structures, jeu aisé pour les parlementaires et qui produit toujours un effet facile, il ne serait pas opportun de définir un cadre d'action, d'avoir une vue globale de la coopération et d'en harmoniser les différents aspects. Je pense notamment au caractère complémentaire des actions économique, culturelle et technique.

Peut-être une loi-cadre, comme il en existe dans tant d'autres domaines où nous en avons moins besoin, et une enveloppe globale, comme la recherche scientifique en donne l'exemple, permettraient-elles de mieux situer les grandes masses et les principes qui se perdent un peu dans le dédale et la complication des actions administratives.

C'est pourquoi, sur ces questions plutôt que sur ces affirmations, je conclurai, mesdames, messieurs, en disant que notre commission a pris pleinement conscience que nous sommes à un tournant, que quelque chose de nouveau se crée dont la trace n'apparaît encore que faiblement, mais apparaît tout de même, dans le présent budget. C'est pour cette raison que la commission des finances, unanime, recommande l'adoption des crédits des relations culturelles et de la coopération technique. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Je ne reprendrai pas la description des crédits du budget que je rapporte puisque le rapporteur de la commission des finances l'a fait avant moi et que l'on peut en trouver le détail dans les documents de la commission. Je me bornerai donc à formuler quelques réflexions sur les sujets qui ont particulièrement retenu l'attention de la commission des affaires étrangères.

Monsieur le ministre, j'évoquerai d'abord les questions de planification en ce qui concerne les relations culturelles et techniques dont votre département a la charge.

Nous sommes restés perplexes devant les informations dont nous disposons à cet égard, c'est-à-dire les déclarations que vous avez faites l'an dernier devant l'Assemblée nationale, vos réponses à nos questions lors de l'élaboration de ce rapport, de même que les renseignements recueillis au cours de l'audition de M. le secrétaire d'Etat. Ces différents éléments ne se recourent pas parfaitement.

Nous ne savons pas exactement si vous nous transmettez ou non, pour examen ou pour délibération, des documents dont nous ignorons s'il s'agira de projets ou d'inventaires descriptifs de situations. Nous ne savons pas non plus ce que devient le rapport de M. Gorse. Nous nous étions réjouis de voir notre collègue appelé, bien qu'il n'ait pas été choisi es qualités mais *intuitu personae*, à présider une commission chargée d'examiner un problème particulier, celui de la coopération technique.

La presse et la radiodiffusion nous ont fourni des informations sur certaines conclusions de M. Gorse ainsi que sur les délibérations du Gouvernement ; mais, jusqu'à présent, aucune autre indication n'a été donnée à la commission.

Je ne décrirai pas en détail les documents que je viens d'évoquer — je veux parler des différents textes de planification ; sur ce point, je renverrai mes collègues à mon rapport écrit.

Je dois toutefois signaler que nous avons l'impression d'une imprécision qui semble résulter d'une certaine indécision. Nous souhaiterions donc, monsieur le ministre, que vous nous disiez à quoi nous devons nous en tenir dans ce domaine puisque nous attachons, comme vous-même, j'en suis sûr, une grande importance aux relations entre la commission que vous avez présidée et votre propre ministère.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Il ne faut pas confondre l'indécision et la préparation des décisions.

Le Gouvernement est à l'entière disposition de la commission pour lui fournir toutes les précisions qu'elle souhaite.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Vous nous direz donc, j'en suis persuadé, selon quelle procédure vous entendez saisir notre commission et de quelle compétence elle disposera pour examiner les différents documents que je viens d'évoquer brièvement.

Cela dit, nous avons constaté, dans les orientations actuelles de notre politique culturelle, de nombreux éléments favorables.

D'abord, nous avons noté un effort de réflexion particulièrement poussé, dont nous nous félicitons et qui, dans un certain nombre de domaines, par exemple en matière de coopération scientifique, donne des résultats heureux.

A cette occasion, je parlerai des lycées français à l'étranger. Nous avons eu le sentiment qu'une nouvelle orientation se dessinait. Le rapporteur de la commission des finances a estimé que cette orientation marquait la fin d'un certain style des lycées français à l'étranger.

Je pense, au contraire, qu'une impulsion nouvelle a été donnée dans un sens à mes yeux favorable. En effet, les tentatives faites au cours de ces dernières années pour intégrer nos établissements dans les enseignements locaux ne me paraissent pas heureuses. En revanche, la méthode actuelle me semble excellente, qui consiste à rapprocher le programme de ces lycées de celui qui est en vigueur en France, afin de permettre aux jeunes gens de suivre plus facilement un enseignement supérieur en métropole.

Les lycées français constituent la base de notre politique de coopération. Il est illusoire de vouloir poursuivre une action culturelle de masse dans un pays où les enfants des professeurs et des experts français ne sont pas scolarisés dans de bonnes conditions.

De plus, dans de nombreux pays, ces établissements d'enseignement sont le lieu de formation des élites soit traditionnelles, soit boursières, qui occuperont un jour les premières places dans la vie publique et administrative et qui viendront pour suivre en France leurs études commencées au lycée français.

Un effort en faveur des lycées français s'impose donc, et je serais heureux, monsieur le ministre, de vous entendre affirmer qu'il n'est pas dans votre intention d'accepter le déclin qu'évoquait tout à l'heure notre collègue.

Je dirai à ce propos quelques mots de la scolarisation des enfants français à l'étranger. Vous connaissez très bien le problème. L'Union des Français de l'étranger en a très souvent fait état.

Nous avons le sentiment que, dans ce domaine, il y a échange de balles entre votre ministère et celui de l'éducation nationale.

Je vois que vous m'approuvez, monsieur le ministre, mais puisque vous tenez l'une des deux raquettes, peut-être pourriez-vous mettre fin à ce jeu, qui n'est pas du tout favorable à la scolarisation des enfants français à l'étranger ?

Il est regrettable que, dans de nombreux pays du monde, nous laissons perdre, pour la francophonie et la culture française, certains de nos enfants parce que nous ne sommes pas capables de leur assurer un enseignement en français, alors que nous cherchons à diffuser notre langue dans des endroits où elle n'a jusqu'alors pas été entendue.

Ainsi nous avons l'intention de diriger un « commando culturel » et universitaire sur l'Ouganda. Je n'y vois pas d'inconvénient, monsieur le ministre, à condition toutefois que ce projet s'insère dans une politique raisonnée et raisonnable.

Mais je souhaiterais qu'on n'oublie pas la francophonie existante, notamment celle des Français. J'ai pu constater à New York, par exemple, que les enfants d'une importante colonie française sont perdus pour le français et pour la France dès la première génération, car l'enseignement de notre langue est donné dans un lycée qui est, en fait, un établissement privé, à des prix prohibitifs pour beaucoup de Français de condition modeste. Nous ne sommes pas capables non plus de dispenser un enseignement en français aux enfants de la nombreuse colonie française ou francophone due à l'existence des services de l'O.N.U.

Je citerai un autre exemple, celui des Israéliens du Neguev originaires d'Afrique du Nord qui parlent couramment le français et pour lesquels aucun effort d'enseignement en français n'a été entrepris.

Il y a là, monsieur le ministre, un sujet de réflexion pour vos services. Il vous appartient de leur préciser les points du globe où il ne faut pas laisser se perdre la francophonie.

Dans cet esprit, je crois que nous pouvons toujours et partout utiliser des moyens de relais, comme l'Alliance française, qui n'est certes pas faite pour apprendre notre langue aux Français, mais pour l'enseigner à ceux qui ne la connaissent pas. C'est dans la mesure où nous déchargerons les services officiels de tâches qui ne sont pas les leurs que nous trouverons les moyens d'enseigner le français à nos propres enfants.

Comme chaque année, je reviens, monsieur le ministre, des Nations Unies et je voudrais vous dire quelques mots de l'utilisation de notre langue au sein de l'organisation internationale.

D'abord, je tiens à vous féliciter et à féliciter notre délégation pour sa nouvelle activité aux Nations Unies. Nous sommes sortis de notre réserve. Nous étions devenus des champions de l'abstentionnisme ; dans ce domaine, nous détenions, je crois, le coquetier avec la Jordanie. Nous menons maintenant une action plus précise au sein de l'O. N. U. Nous prenons des décisions, proposons des solutions et exerçons l'influence que nous vult la politique étrangère de paix et d'indépendance suivie par la France. Cependant, sur quelques points, il est nécessaire de veiller plus attentivement à nos activités et à nos efforts.

Par exemple, nous affectons cinq millions de dollars au programme pour le développement, qui est certainement l'un des domaines d'activité les plus intéressants des Nations Unies, alors que nous en donnons cinquante à la B. I. R. D. Or la banque internationale présente ses activités uniquement en anglais. C'est même le seul organisme international à ne pas faire semblant d'utiliser le français.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je ne conteste en rien ce que vous dites.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Comme vous le savez, ce sont toujours les Etats-Unis qui sont crédités des activités de la langue internationale à travers le monde et non les Nations Unies. Je crois que vous devriez, avec votre collègue des finances, car cela ne dépend pas que de vous, voir où va notre argent et étudier qu'elle en est la meilleure utilisation.

Il est préférable de choisir les programmes en fonction de leur intérêt bien sûr, mais aussi compte tenu de la langue dans laquelle ils sont réalisés. Il est tout à fait anormal que des programmes auxquels la France et les pays de la francophonie ont contribué d'une manière importante soient uniquement distribués en anglais par l'intermédiaire des documents et des

experts. J'ai eu l'occasion, du banc de la France à la deuxième commission des Nations Unies, de citer un exemple précis de tels errements.

Je souhaiterais également une politique plus active en ce qui concerne les fonds marins. Nous avons été absents dans la course à l'espace parce que notre taille ne nous permettait pas d'entrer en compétition avec les plus grands. Mais nous occupons une position très solide au fond des mers, si je puis dire ; nous sommes là dans le peloton des nations avancées, tant du point de vue technique que du point de vue de la recherche. Il est nécessaire que nous occupions une place sérieuse et solide sur le plan international de telle façon que si l'espace « parle » anglais, le fond des mers « parle » un jour français.

Pour cela, il faudra d'abord, monsieur le ministre, que vous évoquiez cette question au niveau gouvernemental.

Il est certain que ces problèmes sont actuellement traités à un niveau étroitement technique, j'allais dire au fond de certaines de vos directions. Nos délégations ont tendance à accumuler les inquiétudes d'ordre technique plutôt qu'à définir une politique généreuse et constructive, ce qui devrait être leur rôle.

Il existe un projet de redistribution internationale du produit des fonds marins. Plutôt que de nous abstenir d'en parler parce que nous nous inquiétons pour l'avenir, mieux vaudrait nous engager en faisant des propositions précises, en demandant que l'organisme international chargé de gérer ces fonds s'installe dans notre pays, sur nos côtes. Ce ne serait pas de l'argent perdu ; ce serait, au contraire, de l'argent gagné sur le plan linguistique, technique et industriel. Mais pour cela, il faut que le Gouvernement prenne position, et je vous demande de bien vouloir l'y inciter.

Mon collègue de la commission des finances vous a entretenus, mesdames, messieurs, de la francophonie. Il vous a dit que c'était une réalité bien vivante. Je suis heureux que ce soit lui qui en ait parlé le premier et non pas moi. Je constate que, d'année en année, l'intérêt pour la francophonie gagne d'autres commissions que celle des affaires étrangères, où il demeure solide. Un grand nombre de réalisations, de rencontres, d'activités, qui maintenant se font sous l'égide de la francophonie, permettent de ne plus douter de la réalité qu'elle représente.

Monsieur le ministre — je vous l'avais déjà dit l'an dernier — il ne reste plus à convaincre que quelques-uns de vos services ; je suis persuadé que vous vous y emploierez.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Il n'y a plus personne à convaincre. Les chiffres du budget le démontrent.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, je suis heureux de cette confirmation. Alors, il faudra faire lire le budget avec plus de soin par tous et dans tous les services.

Mon intérêt pour la politique française au Canada et au Québec ne vous étonnera pas.

Vous avez eu l'occasion, avec le concours inopiné du président de la République au gré des questions posées lors de sa conférence de presse, de ramener à la réalité, c'est-à-dire à la permanence de la politique française au Canada et au Québec, ceux qui, de part et d'autre de l'Atlantique, prétendaient voir dans votre voyage un « tournant » de la politique française et un abandon de ses positions au Québec.

Dans votre double mission à Ottawa et à Québec, courte, précise et technique, vous avez, à juste titre, rendu hommage à l'effort effectué par le gouvernement canadien en faveur de la langue française et de la francophonie. Vous avez rappelé le caractère intangible de la coopération franco-québécoise, base de notre politique culturelle en Amérique du Nord, qui se développe et doit se développer encore chaque année ; votre double mission a donc été sans aucun doute bénéfique.

Monsieur le ministre, les efforts accomplis dans ce second pays de la francophonie qu'est le Québec par le nombre de ses habitants et son importance à la corne de la civilisation nord-américaine, ont été accompagnés d'actions conduites sur d'autres frontières de la francophonie, à Haïti — on l'a dit tout à l'heure — en Louisiane, à l'île Maurice, aux îles Seychelles et dans tous les pays marginaux de langue française.

Mais, d'une manière plus générale, nous espérons vivement que tous les pays qui souhaitent faire un usage plus approfondi de la langue française soient davantage aidés par vos services. J'ai été très heureux d'apprendre, à la lecture du communiqué du conseil des ministres, que vous avez constaté vous-même cet intérêt pour notre langue en Irlande, pays qui va bientôt entrer dans la Communauté économique européenne. S'il vous plaît, répondez à ce désir par tous les moyens dont vous disposez. Vous avez commencé ; continuez et nous nous en réjouissons.

Dans mon rapport, j'ai traité des volontaires du service national en coopération. J'y enregistre avec satisfaction la continuité

de notre entreprise dans ce domaine et, en particulier, le fait que la récente loi sur le service militaire ne mette pas fin à un mode de coopération fort souhaitable.

Maintenant, je veux rappeler brièvement l'intérêt que présente l'établissement d'équivalences entre les diplômés français et les autres pour permettre des études continues. Un article de la loi Edgar Faure prévoit l'établissement de relations particulières entre les universités françaises et non seulement les universités européennes, mais aussi les universités de langue française dans le monde. Puissiez-vous conférer une importance toute particulière à un tel développement.

Enfin, on a évoqué l'environnement linguistique des pays de langue française en territoire africain, l'effort à faire sur les pays de langue anglaise. C'est, évidemment, en recourant à des moyens plus légers que ceux que nous utilisons traditionnellement dans les pays francophones, que nous y parviendrons.

J'achèverai ce bref exposé en rappelant que je rapporte ce budget de la coopération technique et des relations culturelles du ministère des affaires étrangères depuis dix ans. Pendant cette période, de nombreux progrès de réflexion et d'action ont été accomplis. Il faut que vos services continuent à parfaire ce progrès dans le sens le plus souhaitable, c'est-à-dire celui d'une présence de la culture française dans le monde moderne.

Je veux citer, pour terminer, ce que M. le Président de la République disait à cet égard, le 25 mai dernier, à Bruxelles: « Si nous reculons sur notre langue, nous serons emportés purement et simplement. C'est à travers notre langue que nous existons dans le monde autrement que comme un pays parmi d'autres ».

Telle est la conviction qui m'anime moi-même depuis dix ans, monsieur le ministre, et je suis certain que c'est également la vôtre.

Le présent avis, favorable à l'adoption du budget des relations culturelles et de la coopération technique, sous réserve des remarques précédemment formulées, a été adopté à l'unanimité, cette année encore, par la commission des affaires étrangères. Le soin de l'avenir de notre langue et de notre civilisation est un domaine dans lequel il n'y a pas de divergences entre les familles spirituelles et politiques de la France.

Ce point méritait, cette année encore, d'être souligné. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je serais reconnaissant aux orateurs de bien vouloir, autant que faire se peut, respecter les temps de parole qui leur sont impartis, en pensant à ceux de leurs collègues qui doivent intervenir après eux.

Cette remarque s'adresse plus particulièrement à MM. les rapporteurs, étant donné que l'Assemblée a eu le privilège de recevoir leurs rapports écrits.

La parole est à M. Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles.

**M. Pierre Weber, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, je n'ai pas de chance car, prenant la parole maintenant, j'ai l'impression que votre guillotine va me massacrer!

Monsieur le ministre, c'est bien sûr, la mission la plus séduisante, la plus noble, la plus efficace pour le rayonnement et la présence de la France dans le monde que celle qui consiste, à travers les activités de votre ministère, à diffuser, à promouvoir la langue, la pensée, la culture, la science, la technique de notre pays dans les territoires les plus divers de la planète.

Cette action est menée à l'égard de tous les pays, sans distinction d'idéologies, de politiques, au-dessus et en dehors des fluctuations de toute nature, aussi bien avec les nations riches qu'avec les autres nations qui méritent un appui pour leur développement technique et économique. L'effort que la France consent dans ce domaine est exemplaire puisque, de par le monde, sur trois enseignants ou experts en mission à l'étranger, un est français.

Les rapporteurs qui m'ont précédé, porte-parole de la commission des affaires étrangères et de la commission des finances, ont déjà, avec talent et compétence, disséqué votre budget. Je me contenterai, au nom de la commission des affaires culturelles, d'en dégager la philosophie et les orientations originales, puisque j'ai déjà consigné dans un rapport écrit toute une documentation que je dois à l'obligeance de vos services et qui est aussi le fruit d'un long entretien avec votre directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Cependant, nous souhaiterions obtenir les réponses à nos questions en temps plus opportun. Il est également souhaitable que chaque commission reçoive les réponses aux questions posées par toutes les autres commissions, ce qui permettrait

probablement aux rapporteurs d'étudier de façon plus approfondie les sujets qui relèvent de leur compétence, sans empiéter sur les prérogatives des autres rapporteurs. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

La commission des finances doit s'occuper des finances, la commission des affaires culturelles, des affaires culturelles, et celle des affaires étrangères, des affaires étrangères. Or les exposés que nous entendons sont un mélange complexe de finances, de culture, d'affaires étrangères. Cela est anormal et ne doit pas se renouveler à l'avenir.

Faisant suite aux deux plans d'expansion culturelle dont nous avons suivi avec intérêt le déroulement entre 1958 et 1968, les dispositions du décret du 14 mars 1969 ont permis des regroupements féconds d'activités. Leur application tend à réaliser, grâce à une concentration et à une meilleure coordination des efforts, une diffusion jumelée de la langue, de la culture, de la pensée, de la science et de la technique françaises.

Nous cherchons, en fait, de plus en plus, à faire considérer le français comme une langue moderne dont la richesse culturelle passée mérite, certes, connaissance et considération, mais aussi comme une langue vivante de communication, adaptée aux exigences du présent, aux échanges dans les domaines de la science, de la technique et de l'économie.

La commission des affaires culturelles se réjouit de ces orientations si nécessaires dans un monde où les compétitions économiques deviennent, de jour en jour, de plus en plus acharnées. Semblable conception a eu pour effet d'entraîner, d'année en année, de nombreuses modifications, inflexions et adaptations dans l'utilisation des moyens et dans l'implantation de l'action.

Le projet de budget pour 1972 fait apparaître ainsi certaines options qui ont notre agrément.

La tendance demeure à la « formation des formateurs », à l'encadrement pédagogique des professeurs de français. Des stages de recyclage, tant à l'étranger qu'en France, ont groupé, en 1970, plus de 18.000 participants. Le nombre des bourses est en augmentation.

L'accueil matériel et pédagogique des étudiants étrangers fait l'objet de l'attention soutenue du ministère des affaires étrangères et du secrétariat d'Etat à la coopération. N'oublions pas qu'en France, actuellement, un étudiant sur dix est étranger. Ces étudiants étrangers sont au nombre de 60.000. C'est dire l'importance de la tâche à accomplir à leur égard.

Une action dynamique est engagée en faveur de la promotion et de la diffusion du livre français dans le monde.

A ce sujet, nous souhaitons, comme cela a déjà été demandé, que les livres scientifiques publiés dans notre langue fassent l'objet d'un résumé dans la langue du pays auquel ils s'adressent, de façon à « appâter » le lecteur, à l'intéresser à ces livres.

Les équipements techniques audiovisuels se multiplient. En matière de radiodiffusion, nous avons souvent fait le procès des ondes courtes. Des projets se concrétisent, des progrès se manifestent, et en particulier les résultats d'une heureuse collaboration entre l'O.R.T.F. et Radio Monte Carlo pour la création d'un émetteur de 600 kilowatts installé à Chypre, dont l'action s'exercera en direction du bassin Est-méditerranéen.

Enfin, une aide substantielle continuera à être apportée aux œuvres telles que l'Alliance française et les missions confessionnelles.

Certains choix seront, cette année, à la base de l'action.

Nous voulons réanimer notre dispositif culturel en Europe, afin de défendre la place du français face à l'envahissement éventuel et à la concurrence croissante de l'anglais et de l'allemand. Nous voulons assurer notre présence en Afrique anglophone, dont les liens avec ses voisins francophones se resserreront chaque jour.

C'est dans cet esprit que seront créés quatre centres culturels linguistiques au Kenya, en Ouganda, au Nigeria et au Ghana. Nous voulons renforcer nos positions linguistiques dans le bassin méditerranéen, notamment en Libye, en Egypte, en Irak et en Syrie.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a approuvé ces modalités qui traduisent une volonté certaine d'adaptation et de recherche d'efficacité.

Nous souhaitons que tous nos instituts et nos centres culturels, de par le monde, soient dotés d'installations telles qu'ils méritent une comparaison flatteuse avec ceux des autres pays.

J'avais évoqué, l'année dernière, le cas de la Suède. J'ai appris par votre directeur général les tentatives que vous avez faites pour répondre à ma demande. Malheureusement, l'extension des locaux dans l'immeuble déjà occupé s'est heurtée à l'incompréhension du propriétaire. Souhaitons que vous trouviez un autre bâtiment.

Je voudrais revenir également sur une suggestion, à savoir, que le bilinguisme devienne, en France, une réalité : bilinguisme dès l'école maternelle, poursuivi à l'école primaire, puis à l'école secondaire. Je vois dans cette pratique, si elle était admise, à la suite des accords intervenus entre vos services et ceux de l'éducation nationale, une possibilité de réciprocité de la part des pays qui nous environnent. On s'imagine aisément quel heureux résultat se manifesterait pour la langue française si, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, suivant les régions frontalières, on décidait de faire apprendre aux enfants de ces pays, dès l'école maternelle, la langue française. D'ailleurs, dans les villes jumelées, les jeunes n'apprennent-ils pas la langue du pays de la cité liée à la leur ?

Voilà, n'est-il pas vrai, qui permettrait de défendre notre position sur le plan de l'Europe qui se construit et se développe à notre satisfaction.

Si nos jeunes concitoyens apprennent une langue étrangère, ils en bénéficieront plus tard ; mais, dans le pays voisin, c'est le français qui sera appris.

Cette année, représentant le Conseil de l'Europe à des remises de drapeau à des cités allemandes, j'ai été le témoin de cet engouement en faveur de notre langue, dans les régions les plus diverses, grâce à la propagande faite par le jeu des jumelages.

Nous souhaitons aussi, essentiellement, que les Français qui connaissent le français utilisent cette langue.

**M. Jacques Cressard.** Très bien !

**M. Pierre Weber, rapporteur pour avis.** Dois-je rappeler que, naguère, dans un congrès scientifique qui se tenait à Dijon, seule la langue anglaise était utilisée, sans traduction française ? Nous n'avons pas le droit d'abandonner ainsi notre patrimoine ; nous devons, au contraire, le cultiver, le respecter et tâcher de le diffuser.

Et puis, ne conviendrait-il pas d'éliminer de notre langage habituel des locutions qui n'ont de français que le nom ?

Il est une autre suggestion qui mérite d'être rappelée.

Les départements et territoires d'outre-mer doivent être de plus en plus et de mieux en mieux équipés, comme relais, loin de la France, de sa parole, de sa pensée, de sa science et de ses techniques. Des tentatives ont déjà été faites : c'est le cas de l'Institut national de la recherche agronomique en Guadeloupe, des centres de Pointe-à-Pitre et de Nouméa. Puisque nous avons encore d'autres possibilités, sachons les exploiter !

Monsieur le président, dans les limites du temps de parole qui m'est imparti, j'en arrive à des conclusions très simples.

Je dois, au nom de la commission des affaires culturelles, remercier tous ceux qui, à des titres divers, participent, de par le monde, à cette noble action, qu'ils soient laïcs ou religieux, civils ou militaires. Je me dois d'y associer tous les journalistes qui, dans plus de deux mille journaux publiés en langue française à l'étranger, et qui traitent des sujets les plus divers, tels que sports, arts, sciences, faits divers, participent à votre action.

Dans cet esprit, la commission des affaires culturelles, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère des affaires étrangères, dans le cadre des relations scientifiques, culturelles et techniques.

Souhaitons que, grâce à un effort qui n'est réalisé, à une échelle comparable, par aucun pays du monde, la France concoure, par son attachement à la paix, au progrès et à l'amélioration des conditions de vie des êtres humains.

Cette mission, monsieur le ministre, exige foi, dynamisme et confiance. Je suis certain que vous ne manquez ni de l'une ni des autres. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération.

**M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial.** Mesdames, messieurs, à l'exemple du rapporteur précédent, j'essaierai de limiter mon propos aux questions strictement financières.

La décision du chef de l'Etat de se rendre à nouveau en Afrique, au Tchad et au Niger, démontre tout l'intérêt que le gouvernement français attache à la coopération.

En effet, le budget de la coopération passe de 1.300 millions de francs à 1.500 millions de francs, soit une augmentation d'environ 14 p. 100, nettement supérieure à celle du budget général.

Le progrès est surtout sensible dans les dépenses en capital, c'est-à-dire la dotation du F. A. C., dont les autorisations de

programme passent de 317 millions de francs à 407 millions de francs, soit 18 p. 100 d'augmentation.

Cet effort financier mérite d'autant plus d'être souligné qu'au cours des dernières années le budget de la coopération a sans doute été celui qui a ressenti le plus les effets de nos difficultés financières.

Les missions d'aide et de coopération avaient pu maintenir tant bien que mal leurs activités, mais toute nouvelle initiative d'une certaine ampleur leur était interdite. Quant aux travaux d'équipement, de nombreux projets qui avaient reçu l'accord du F. A. C. avaient dû, provisoirement, être abandonnés.

Le projet de budget pour 1972 est conçu pour mettre un terme à cette situation où le maintien de notre aide l'emportait sur notre désir de lui donner une dimension suffisante pour que les Etats puissent considérer que la voie de sortie du sous-développement leur était, à plus ou moins long terme, ouverte.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, la mesure nouvelle la plus importante — puisqu'elle porte sur un crédit supplémentaire de 34 millions de francs — concerne les centres culturels, dont les crédits n'avaient pas augmenté depuis trois ans.

Elle permettra de renouveler les livres et les films, dont le tiers était complètement usé, d'augmenter le nombre et le taux des bourses, d'accroître, là où cela paraît particulièrement nécessaire, les effectifs des coopérants.

Je précise, en ce qui concerne les bourses, que nous nous efforçons depuis quelques années de diriger leurs bénéficiaires vers les universités africaines, en évitant qu'ils ne viennent à Paris, dans leur propre intérêt comme dans celui de l'Etat dont ils sont citoyens.

A cet égard, monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur les difficultés qu'éprouvent certains étudiants qui, depuis quelques années à Paris et titulaires d'une bourse attribuée par leur pays, ne peuvent plus rentrer dans ce pays, par suite de la suppression de ladite bourse. Je m'étais permis de vous écrire à ce sujet, car une telle situation est assez compliquée. Je souhaite obtenir de vous des précisions non seulement sur ces étudiants, mais aussi sur les Africains qui, en France, connaissent parfois une situation difficile.

Le crédit supplémentaire, dont je parlais il y a un instant, permettra enfin d'accroître le rythme et d'allonger la durée des stages de recyclage de nos assistants techniques.

Je saisis cette occasion pour rappeler que, chaque année, nous exprimons notre inquiétude quant à la faiblesse des moyens que nous mettons en place pour remplacer progressivement, au fur et à mesure de leur mise à la retraite, les membres de ce corps d'élite que sont les anciens fonctionnaires de la France d'outre-mer.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial.** Toujours dans le domaine culturel, un crédit supplémentaire de 4 millions de francs est prévu pour la création, au Congo Kinshasa, de quatre centres culturels qui s'ajouteront à celui qui existe déjà dans la capitale de ce pays.

Vous trouverez dans mon rapport écrit des précisions sur les résultats et les perspectives de notre coopération avec les Etats francophones qui, avant leur indépendance, étaient des colonies belges.

A cet égard, je veux rendre hommage aux Volontaires du progrès qui, au Ruanda et au Burundi, mènent une action très particulière. Je tiens du reste à appeler l'attention de l'Assemblée sur le rôle que ces Volontaires du progrès jouent en Afrique francophone, dans le cadre de la coopération bilatérale dans toute l'Afrique.

Il convient de souligner que d'autres pays d'Europe accomplissent un effort dans ce sens, mais que la qualité de nos volontaires a été reconnue par tous les pays qui en ont bénéficié. C'est une coopération économique dont le niveau ne cesse de s'améliorer pour atteindre celui des assistants techniques, auxquels je rends également hommage.

Dans le domaine culturel, une mesure nouvelle se traduit par l'inscription d'un crédit supplémentaire de près de 12 millions de francs. Elle correspond à la prise en charge par les Etats des enseignants africains dans l'enseignement supérieur.

Cela mérite évidemment une explication.

Ce crédit, versé à titre de subvention, doit permettre aux Etats d'assurer financièrement la transition de ce transfert. La dépense supplémentaire devrait se retrouver, en économie, dans le budget du ministère de l'éducation nationale, et les membres de la commission des finances souhaitent savoir si elle est réelle à ce niveau.

La question m'a été posée, monsieur le ministre, et j'aimerais que vous y répondiez.

Notre coopération technique militaire rend nécessaire l'inscription d'un crédit supplémentaire de 13 millions de francs, correspondant à la poursuite du plan de cinq ans qui a été élaboré en vue du renouvellement des matériels militaires des armées africaines.

Une part importante de cette somme est destinée à l'armée tchadienne, pour permettre au Tchad de faire face aux difficultés qu'il connaît actuellement, non plus tellement à l'intérieur de son territoire, mais à ses frontières.

Et si mon rapport écrit mentionne spécialement le Tchad, c'est parce que, après les opérations militaires qui s'y sont déroulées, une amélioration a permis le repatriement en métropole, dans les délais prévus, de tous les renforts temporaires français qui avaient été envoyés dans cette république africaine, de même qu'elle a permis la prise en main progressive des opérations par les forces tchadiennes, fortement encadrées, il est vrai, par l'assistance militaire technique et soutenues logistiquement par des moyens français.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'action de la mission de réforme administrative envoyée au Tchad a eu d'excellents résultats. Ce groupe d'experts a accompli une tâche obscure et travaillé dans des conditions difficiles. Il m'a donc paru bon de lui rendre hommage, car l'action menée au Tchad est efficace.

Cette année encore, les crédits destinés aux instituts de recherche sont augmentés de 5 millions de francs pour l'O. R. S. T. O. M. et 6 millions et demi pour les instituts de recherche appliquée. Vous vous rappelez que, lors de l'examen des deux exercices précédents, la commission des finances s'était opposée à l'inscription de crédits supplémentaires destinés à financer un glissement hiérarchique qui permettait, sans que l'on en voie la fin, l'intégration dans des effectifs de cet organisme de ses élèves. En effet, l'O. R. S. T. O. M. est un organisme à vocation scientifique, axé sur la recherche fondamentale. Qu'il ne soit permis, au passage, de saluer les chercheurs et le conseil d'administration de l'O. R. S. T. O. M. Je le fais d'autant plus volontiers que pendant deux années nous avons eu la « dent dure » à l'égard de cet organisme de recherche. Ce dernier a étendu son action sur 25 pays en Afrique, en Asie et en Amérique et, ce, bien souvent dans des conditions particulièrement difficiles.

Cette année, la mesure nouvelle est destinée à acheter du matériel scientifique. La commission n'y voit pas d'objection.

Quant à l'augmentation des dépenses de personnels des instituts de recherche appliquée, elle ne peut que s'en féliciter, estimant, comme elle l'a toujours souligné, que ces instituts, qui sont en prise directe avec les coopérants agricoles, sont de la plus grande utilité.

Je saisis également cette occasion pour vous féliciter, monsieur le ministre, d'avoir créé un organisme, le GERDAT, qui coordonne les résultats des différents instituts permettant ainsi de mieux coordonner leur action et d'éviter des doubles-emplois.

Entre 1961 et 1970, le pourcentage du budget de la Nation affecté à la coopération avec les pays africains et malgache est tombé de 1,60 à 0,71 p. 100. En 1971, cette tendance a été inversée, puisque le pourcentage a remonté : il atteint 0,80 p. 100. Dans le présent projet, il est d'environ 0,85 p. 100.

Nous pouvons maintenant faire le bilan de dix années de coopération.

Spécifique dès l'origine, la coopération avec les pays africains et malgache a été caractérisée avant tout par son aspect global. Les crédits du fonds d'action conjoncturelle mis à la disposition du secrétaire d'Etat ont été utilisés aussi bien pour l'assistance technique en personnel que pour l'aide aux investissements et l'assistance financière sous forme de subventions budgétaires.

Importante dans les premières années, cette dernière forme de coopération est en régression très nette. Il semble qu'une des leçons à tirer de ces dix années, est qu'il faudra reviser un jour la règle de l'annualité budgétaire.

Contraints, par exemple, jusqu'à présent, de discuter chaque année des tableaux d'emplois des assistants et les projets à financer, les dirigeants africains souhaitent l'élaboration de programmes pluri-annuels qui seuls à leurs yeux permettraient de réaliser leurs objectifs à long terme et la commission des finances partage cette opinion et souhaiterait, monsieur le ministre, connaître la vôtre.

Dès l'origine, l'effort de la France s'est orienté dans une double direction : former des hommes, transformer les économies.

C'est pourquoi la priorité a été donnée à l'enseignement et, d'une manière plus générale, à la formation. Les progrès de la scolarisation ont été considérables, bien qu'incégaux.

Cependant une grave question se pose : l'élite jugée apte à poursuivre des études ne représente qu'une minorité. On

constate, en effet, que l'analphabétisation reparait lorsque les jeunes n'ont plus l'occasion de lire. C'est pourquoi le crédit inscrit au titre des dépenses nouvelles pour les centres culturels permettant le renouvellement et la diffusion des livres est particulièrement heureux.

Depuis dix ans, les opérations de développement rural ont consommé le tiers des crédits du fonds d'aide et de coopération.

Les interventions ont surtout porté sur la recherche appliquée : amélioration des semences, des méthodes, de l'outillage, formation et encadrement des cultivateurs, opérations « au ras du sol », amendement, irrigation, vaccination, commercialisation des produits. Les résultats sont encourageants. Il est cependant évident que la réussite d'un tel programme dépend aussi des Africains eux-mêmes.

L'aide de la France ne peut qu'être limitée. Aujourd'hui, la coopération doit, selon le chef de l'Etat, « franchir une nouvelle étape ». Il faudra nous efforcer de lier le plus possible l'assistance technique et les investissements, afin d'assurer une efficacité maximale aux opérations.

Un mot, monsieur le ministre, sur les transports aériens. Leur développement a été depuis dix ans considérable. Le réseau africain est maintenant particulièrement bien desservi. Les terrains sont convenablement aménagés et l'effort accompli par les trois compagnies intéressées, Air France, U. T. A. et Air Afrique mérite d'être noté.

Le problème des tarifs aériens sur l'Afrique continue cependant à se poser. Chaque année je signale que le développement du trafic est conditionné par le niveau des tarifs. Pour des raisons diverses les tarifs vers l'Afrique sont déjà élevés. La fréquentation est bonne, en augmentation chaque année de 8 à 10 p. 100 et devrait continuer à croître. Il n'en reste pas moins qu'il faudrait encourager les transporteurs et les responsables du tourisme à consentir des tarifs promotionnels.

Permettez-moi, à ce propos, d'aborder le problème des créances administratives dont vous connaissez le poids élevé : 64 millions de francs environ. Si l'on veut assurer la saine gestion des compagnies aériennes, il faut trouver une solution à une situation qui ne saurait durer. Mais il ne saurait s'agir d'une solution de facilité à laquelle d'ailleurs la commission des finances s'opposerait très certainement. On pourrait envisager, à titre de première mesure, le règlement immédiat des billets administratifs, ce qui empêcherait l'augmentation des créances. Le problème posé par ces dernières n'en restera pas moins entier. L'Assemblée nationale examinera avec vigilance la suite qui sera donnée à cette affaire.

J'en arrive maintenant à l'analyse des dépenses en capital.

La dotation du Fonds d'aide et de coopération passe en autorisations de programme de 317 millions à 407 millions de francs, soit, comme je l'ai déjà indiqué, une augmentation importante de 90 millions.

La progression des crédits de paiement est moins importante — 25 millions — du fait précisément que, au cours des années précédentes, la réalisation de certains projets a été reportée. Il convient de souligner qu'après une longue période d'austérité budgétaire, au cours de laquelle la dotation s'est amenuee d'année en année, celle-ci retrouve le niveau de 400 à 410 millions, qui était considéré comme son niveau de croisière. Certains des projets dont les études étaient terminées, et qui avaient été ajournés vont être repris : le chemin de fer du Gabon, le développement de l'enseignement technique en Côte-d'Ivoire, la construction de stations de télécommunication spatiale au Gabon et au Cameroun, le Transcamerounais sont les plus importants.

Il convient enfin de noter que les subventions en autorisations de programme de l'O.R.S.T.O.M. et aux instituts de recherche sont augmentées de 7.500.000 francs, passant ainsi de 3.500.000 francs à 11 millions. Je dois préciser que ces organismes, qu'il s'agisse de l'O.R.S.T.O.M. ou des instituts, n'ont bénéficié que de peu de crédits d'équipement depuis de nombreuses années. Sur les 11 millions prévus, 6 sont destinés à l'O.R.S.T.O.M. pour moderniser notamment ses stations de Nouméa et de Papeete, et 5 millions aux instituts en vue de la construction de laboratoires, en particulier en Côte-d'Ivoire, en Haute-Volta, à Madagascar et au Sénégal.

Je conclurai cet exposé en précisant que le montant total des subventions d'équilibre versées aux Etats, qui s'élève à 90 millions de francs, sera inchangé, mais que la répartition sera modifiée ; la Haute-Volta et le Dahomey ont, en effet, réussi à équilibrer leurs finances publiques.

En 1971, chacun de ces pays a reçu environ 10 millions de francs. En revanche, les subventions d'équilibre au Niger et au Mali, qui se sont élevées également, pour chacun de ces Etats, à 10 millions de francs, devront être doublées.

Je précise — car ce sujet est toujours délicat — que ces crédits ne sont accordés que conformément à des protocoles très précis, dans le cadre de l'aide liée.

Je rappelle aussi que le VI<sup>e</sup> Plan a prévu pour notre politique d'aide aux pays en voie de développement deux grandes orientations : la première est de parvenir à une aide mieux adaptée au développement ; la seconde est d'accorder cette aide selon une répartition géographique plus réaliste.

L'augmentation exceptionnelle des crédits du budget de la Coopération correspond à ce choix puisqu'elle permettra à la fois de concentrer nos disponibilités financières sur l'Afrique francophone et de leur donner ainsi une plus grande efficacité.

Depuis trois ans, je souligne la nécessité de ne pas nous cantonner dans l'aide à l'agriculture, en laissant aux organismes internationaux et notamment au Fonds européen de développement, le soin — j'allais dire le privilège — d'exercer leur action sur les travaux d'infrastructure et l'industrialisation des secteurs auxquels les gouvernements africains attachent de plus en plus d'importance. Or le budget qui nous est présenté semble répondre à ces préoccupations.

C'est compte tenu de ces observations que la commission des finances a adopté sans modification le budget de la Coopération. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Achille-Fould, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération.

**M. Aymar Achille-Fould, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, l'exposé que vient de faire M. le rapporteur de la commission des finances sur l'aspect financier du budget qui vous est présenté me permettra d'abrégé l'énoncé de données chiffrées.

J'indiquerai donc simplement que la commission des affaires étrangères s'est réjouie de l'accroissement du montant de ce budget. Mais si je suis chargé de vous faire part d'une relative satisfaction au sujet des chiffres, je vous présenterai aussi quelques observations sur la mise en application des principes nouveaux de notre coopération, tenant compte de l'évolution intervenue depuis les accords de 1960, du point de vue tant économique que politique, en Afrique comme dans le reste du monde.

C'est dans cet esprit général que la commission a examiné ce budget. Je dirai ma satisfaction quant au volume des crédits avant de vous donner quelques brefs détails sur l'évolution politique de l'Afrique francophone et de vous parler des principes et des méthodes de l'aide publique française puis des problèmes posés par le développement des investissements privés.

Je conclurai par quelques réflexions sur le rôle de la France dans l'avenir en matière de coopération.

Il est clair qu'un accroissement de 15 p. 100 du volume des crédits des affaires étrangères, par rapport aux 9,3 p. 100 d'accroissement du budget de la nation peuvent nous satisfaire, comme, d'ailleurs, les 36 p. 100 d'augmentation des crédits de l'action culturelle. De même, le taux de 30,4 p. 100 d'accroissement des dépenses en capital pour les crédits du fonds d'aide et de coopération a réjoui votre commission des affaires étrangères.

Je vous renvoie à mon rapport écrit pour ce qui concerne l'évolution politique de l'Afrique, la situation étant demeurée relativement stable dans la plupart des pays d'Afrique : tous les chefs d'Etat africains qui avaient sollicité le renouvellement de leur mandat ont été réélus à de fortes majorités.

Bien entendu, quelques problèmes politiques sont nés depuis mon rapport de l'année dernière : au Togo et en Haute-Volta, dans les universités de Dakar et d'Abidjan. A Abidjan, ils ont été réglés, un peu rudement il est vrai, par le renvoi des étudiants étrangers.

Quelques troubles d'origine tribale ont été heureusement apaisés à Madagascar. Des difficultés au sein des gouvernements ont surgi au Mali et à Madagascar. Une sensible amélioration de la situation politique peut être relevée au Tchad qui nous inquiétait vivement l'année dernière.

Ce qu'il faut retenir d'essentiel, c'est le renforcement, qui s'est manifesté à peu près dans tous ces Etats africains, de leur indépendance suscitant parfois des tensions au sein des organismes inter-africains tels que l'organisation commune africaine et malgache, parfois des ruptures tel le retrait du Cameroun et de la République centrafricaine de la Compagnie Air Afrique, parfois des rapprochements économiques et l'ébauche de nouveaux liens inter-africains, entre zones francophones et zones anglophones par exemple, et plus généralement un désir de diversification de leurs relations extérieures exprimé par la plupart des pays d'Afrique ; des contacts nouveaux, des rapprochements avec l'Est, de nouvelles ambassades de la Chine populaire.

Un mot de l'aide publique française. L'évolution qui s'est produite dans les esprits depuis la signature des contrats, en 1960, en matière de coopération, les mutations politiques et économiques, tant inter-africaines qu'entre l'Afrique et le reste du monde, exigent de nous une réflexion pour adapter, au cours des dix prochaines années, après dix ans d'expérience, les méthodes de notre coopération aux nouveaux principes, ainsi, d'ailleurs, que l'attendent de nous nos amis d'Afrique et que l'ont fréquemment énoncé M. le Président de la République et le Gouvernement.

Les premiers objectifs de la coopération fixés il y a dix ans sont atteints.

L'existence des Etats africains dans leur indépendance est aujourd'hui un fait acquis. La présence française et la solidarité entre la France et ses amis, ainsi que les liens privilégiés qui existent entre la France et les pays francophones d'Afrique ne sont nullement mis en cause par quiconque. La coopération fonctionne, même s'il existe encore des problèmes quant au statut de coopération — et sans doute celui qui me succédera à cette tribune vous en parlera-t-il au nom de la commission de la production et des échanges.

Mais il faut aujourd'hui quitter les pâturages désolés de la seule solidarité humaine pour arriver à des rapports normaux entre partenaires égaux, c'est-à-dire « dans le souci des intérêts réciproques entre partenaires, gagner en efficacité et en rentabilité pour déboucher sur le développement ». Ce sont les propres termes de M. Georges Pompidou.

Il faut abandonner toute conception trop étroitement nationaliste de l'aide de la France, c'est-à-dire accepter le développement des rapports multinationaux, domaine dans lequel la France peut jouer un rôle essentiel tandis que décroît chaque année, malgré les recommandations des organisations internationales, la part de l'aide des pays développés par rapport à leur produit national brut. Pendant que nous construisons l'Europe, il faut « globaliser » les relations entre notre continent et l'Afrique, car l'avenir montrera sans doute qu'en matière de relations humaines et de développement, il sera bien plus important de s'intéresser aux problèmes concernant l'Europe et l'Afrique qu'à ceux qui intéresseront la France seule et tel de ses partenaires africains. Cela ne signifie pas pour autant — j'y insiste — qu'il soit question d'abandonner tous les liens qui, au cours de l'histoire, nous ont attachés à ces pays avec lesquels nous entretenons des relations privilégiées.

Il faut aussi « pluriannualiser » l'aide. A cet égard, certains de nos partenaires africains regrettent la politique de l'aide au coup par coup que leur apporte le fonds d'aide et de coopération. Mais comment pouvons-nous souhaiter que ces pays, suivant en cela notre exemple, établissent des plans fondés pour une large part sur l'aide de la France, s'ils ne sont pas assurés que, d'une année sur l'autre, d'un projet à l'autre, la continuité de l'aide accordée permettra de maintenir la cohérence des prévisions ?

Au fond, il convient de concerter davantage, sans doute, l'aide de la France et, si je puis dire, de ne pas vouloir « exporter la France » avec ses méthodes et ses idées, mais, au contraire, s'assurer que cette aide correspond bien aux besoins que ces pays ont le droit, en toute indépendance, de manifester à l'égard de leur développement à venir.

Pour toutes ces tâches si onéreuses, si essentielles, il est clair que l'aide publique nationale ne saurait suffire. D'où le relais indispensable des investissements privés, auxquels le Président de la République a fait de longues allusions durant son séjour en Afrique.

A cet égard, et pour diverses raisons que j'ai exposées dans mon rapport écrit, le système des garanties d'investissement me paraît lourd, incomplet, cher et géographiquement trop étroit. Il manque de ce pouvoir d'incitation indispensable pour que le relais soit, sous peine de carence, effectivement pris par les investissements privés, les investissements publics se trouvant contenus dans la limite trop étroite de nos moyens.

Quant aux solutions, pourquoi ne pas envisager, sous le contrôle des gouvernements respectifs, des contrats types, limités dans le temps, renouvelables et révisables d'un commun accord entre les parties, qui garantiraient la gestion des intérêts de ces investisseurs privés, bien entendu en tenant compte du pourcentage minimal d'investissements par rapport au chiffre d'affaires réalisé, du pourcentage de renvoi en investissements des bénéfices réalisés, du nombre minimal d'emplois créés par rapport au chiffre d'affaires et aux investissements ?

Ainsi, des contrats de *bona fide* seraient établis entre les pays, et la garantie de l'Etat n'aurait à jouer qu'en cas de rupture unilatérale de contrat pour des raisons politiques ou autres. Pour autant que je sache, de récentes décisions d'un

conseil interministériel consacré à la coopération vont bien dans ce sens. J'en suis personnellement satisfait, et si notre commission avait eu à en connaître, je suis sûr qu'elle s'en réjouirait également. Il faut poursuivre dans cette voie.

Enfin, du point de vue géographique, il ne faut pas se contenter de défendre la ligne Maginot de la francophonie, car, comme toutes les lignes Maginot, elle finirait par être tournée ! D'immenses pays non francophones existent aussi en Afrique, envers lesquels il importe de faire, si je puis dire, de la francophonie offensive si l'on veut maintenir l'influence de notre pays. La récente mission du Nigeria, qui vient de s'en retourner chez elle après avoir obtenu certaines satisfactions, me paraît répondre aux indications que le Président de la République et le Gouvernement avaient données à cet égard.

Je conclus. La coopération française, depuis 1960, mérite d'être saluée pour ses efforts et ses résultats. L'action de la France, et plus généralement des pays nantis, vis-à-vis des pays africains et de tous les pays en voie de développement, est maintenant à peu près unanimement reconnue non plus comme un boulet, ni comme un mal nécessaire, mais comme une contribution indispensable à la construction, entre partenaires égaux, de cette société nouvelle bien au-delà de nos frontières nationales.

Mais le cadre juridique et administratif ainsi que l'esprit de la coopération, tels qu'ils ont été définis par les accords de 1960, ne peuvent demeurer statiques pour les dix années à venir, sous peine d'être dépassés par l'évolution des pays, des économies, des hommes.

Les nouveaux rapports entre pays africains et entre l'Afrique et le reste du monde, de même que la construction de l'Europe élargie, exigent la multiplication concertée des énergies dans les pays développés et la globalisation des efforts en Afrique.

C'est donc en regardant les problèmes d'un œil nouveau que la France apportera sa pleine contribution, non seulement à plus de prospérité, mais aussi à plus de dignité pour les moins nantis.

La voie est tracée dans cette direction par le Président de la République et par le Gouvernement. Car il s'agit maintenant de tenir compte des mutations qui se produisent et se sont produites afin de monter, avec les Africains, dans le train de l'Afrique de demain.

Sous le bénéfice de ces observations, concernant la mise en application, pour l'avenir, des principes nouveaux de notre action, la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption du budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Hauret, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la coopération.

**M. Robert Hauret, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, lors de la présentation des précédents budgets, je vous exprimais régulièrement les craintes éprouvées par la commission de la production et des échanges quant à la politique suivie par la France en matière de coopération, politique qui, tout en maintenant les structures et les principes fondamentaux, aboutissait, par manque de moyens financiers, à en restreindre singulièrement la portée.

Le projet de budget pour 1972 renverse très heureusement cette tendance et consacre, à notre avis, la relance de la politique française de coopération, à laquelle il donne l'impulsion nouvelle annoncée par le Président de la République au cours de son voyage en Afrique en 1971.

La commission de la production et des échanges s'est réjouie de voir cette impulsion concrétisée par des crédits nettement plus importants.

L'analyse des chapitres budgétaires ayant été fort bien faite par mon collègue et ami M. Voisin, je limiterai mon propos à l'examen de quelques questions qui ne sont pas traitées dans mon rapport écrit : la détérioration des termes de l'échange, le statut du personnel de la coopération, le risque de démantèlement de la compagnie multinationale Air-Afrique.

En juin dernier, le président Senghor déclarait, devant le Bureau international du travail à Genève :

« Il faudra bien qu'un jour prochain les nations les mieux pourvues admettent que la dure mais fausse loi du marché soit corrigée pour qu'enfin le travail des pays en voie de développement reçoive sa juste rémunération. »

Ces propos seront certainement considérés un jour comme prophétiques si nous ne trouvons pas une solution au problème qui nous préoccupe.

Au cours de son voyage africain, le Président de la République française déclarait, devant l'Assemblée nationale de Dakar :

« Les pays en voie de développement doivent donc disposer eux-mêmes, par leur travail, des moyens nécessaires pour assurer leur progrès. Malheureusement, leurs ressources proviennent le plus souvent des produits de l'agriculture, et la baisse continue des prix des produits tropicaux par rapport au prix des produits industriels les prive à la fois du fruit légitime de leur travail et des moyens du développement. »

C'est, en effet, la triste constatation qu'il faut tirer de la dégradation permanente des termes de l'échange ; elle est à la fois humiliante pour nos amis africains et profondément démoralisante dans la mesure où leurs efforts de production sont voués à l'échec tant que le système actuel se maintiendra.

L'autorité dont jouit la France, les exemples encourageants fournis par certaines caisses de stabilisation, la façon dont le problème du sucre, en particulier, a été traité dans le cadre du Commonwealth britannique, les ententes régionales qui pourraient être élaborées à l'intérieur de la Communauté économique européenne désormais élargie, tout cela pourrait contribuer de façon décisive à l'amélioration des conditions dans lesquelles s'effectuent les exportations des pays en voie de développement et à la conclusion d'un accord international de stabilisation.

Fidèle à une longue tradition, la France doit être présente parmi les nations qui recherchent une solution à ce problème essentiel. C'est dans cette direction que se situe véritablement l'aide au développement, et je vous saurais gré, monsieur le ministre, de nous indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet pour les prochaines années.

Pour pratiquer une bonne coopération, il faut disposer de bons coopérants, de coopérants sans inquiétude. A diverses reprises, et particulièrement à l'occasion du budget pour 1970, la commission de la production et des échanges s'est préoccupée de leur formation et de leur situation.

De nombreux problèmes se posent toujours, qui ne manquent pas de susciter des difficultés de recrutement ; vous l'avez vous-même reconnu, monsieur le secrétaire d'Etat, dans une conférence que vous avez faite cet été.

Nous avons déjà souligné que les garanties offertes aux agents contractuels sont toujours aussi peu satisfaisantes et que leur situation devient souvent difficile, en particulier pour les plus âgés en cas de non-renouvellement de leur contrat. Nous croyons savoir qu'un projet de loi portant statut de ces personnels est en cours d'élaboration. Nous aimerions en connaître les grandes lignes, de même que nous souhaiterions être tenus au courant des travaux du comité des sages que vous avez mis en place il y a quelque temps.

La commission de la production et des échanges a eu l'occasion d'entendre les responsables de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer, l'O. R. S. T. O. M., dont vient de parler M. Voisin. J'aimerais connaître votre position à l'égard du personnel de cet office. Peut-on espérer qu'il sera mis un terme au caractère intermittent du recrutement, afin que des équipes homogènes de recherche puissent être de nouveau constituées ?

Ne serait-il pas nécessaire aussi d'éviter le blocage de la hiérarchie dont souffre cet office depuis deux ans, tout en redonnant à celui-ci la possibilité de recruter à nouveau des contractuels ?

Le troisième point de mon propos concerne les transports aériens en Afrique.

Il serait regrettable que le budget de la coopération souffre prochainement de certaines « retombées », particulièrement en raison du démantèlement de la compagnie Air Afrique.

En effet, une situation nouvelle et lourde de conséquences vient d'être créée par le retrait du Cameroun de cette compagnie multinationale. Bien entendu, monsieur le ministre, il n'est pas dans notre intention d'intervenir dans les affaires relevant d'Etats indépendants, d'autant que le retrait est formellement prévu dans l'acte constitutif d'Air Afrique. Il importe cependant que le Gouvernement précise sa position. Aussi vous poserai-je deux questions à ce sujet.

La première concerne l'actualité la plus immédiate. Je souhaiterais vous entendre confirmer que le paiement de 9 millions de francs, correspondant aux 30 p. 100 du capital de la nouvelle société Cameroun Air Lines pour la part impartie à Air France, ne sera pas imputé sur votre budget, d'autant qu'Air France n'a pas été demandeur, puisque c'est le Cameroun qui a demandé expressément qu'Air France participe à cette nouvelle société. Il n'appartient pas, selon nous, au budget de la coopération de supporter les frais d'une opération qui relève du budget de cette société nationale, éventuellement du budget général.

Ma deuxième question, de portée plus large, traduira notre inquiétude. Quelle va être la position de la France si de nouveaux retraits se produisent ? Par-delà le cas du Cameroun ou celui, éventuel, de la République Centrafricaine, toute une série de retraits peuvent se produire et toute une série de déficits ne manqueraient pas de s'ensuivre si les sociétés devaient se multiplier. Je ne pense pas que notre budget doive être le réceptacle de ces déficits qui aggraveraient encore la situation.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques questions qui ont attiré l'attention de la commission et sur lesquelles nous attendons vos réponses avec intérêt.

Vous ayant dit la grande satisfaction de la commission concernant la majoration et la nouvelle répartition des crédits pour 1972, vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, que j'invente l'Assemblée à adopter votre budget. (*Applaudissements sur les banes de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Lipkowski, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

**M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat.** Il est, mesdames, messieurs, très difficile de monter à cette tribune avec la prétention de dire quelque chose d'original ou de nouveau. Nous venons, en effet, d'entendre, au nom de vos différents commissions, des rapports qui sont tous exhaustifs, au point qu'on en vient à se demander s'il y a encore quelque chose à dire.

C'est en tout cas pour moi l'occasion de rendre hommage à vos rapporteurs, qui ont accompli un travail remarquable d'analyse et de synthèse, tout en formulant des suggestions, voire des critiques, qui nous seront précieuses.

En m'efforçant de ne pas revenir inutilement sur ce qui a déjà été dit, je tracerai brièvement les grandes lignes de notre budget et je répondrai au passage aux questions qui m'ont été posées.

Il vous est arrivé, dans le passé, de considérer le budget des affaires étrangères avec quelque morosité, à vos commissions de s'inquiéter de la modicité des crédits consacrés à l'action extérieure de la France, et M. Maurice Schumann, à cette tribune, constatait l'an dernier qu'il restait beaucoup à faire pour atteindre les objectifs déterminés en 1969 par ce qu'on appelle le groupe de travail Racine et dont le coût avait été estimé à 56 millions de francs.

Il est vrai que la réalisation de ces objectifs a été, pour des raisons de conjoncture, retardée pendant trois années, qui ont été marquées par un quasi-plafonnement des crédits du ministère des affaires étrangères.

Je crois pouvoir dire, en toute honnêteté, que cette année nous sortons du tunnel. Mon ami M. Louis Joxe manque donc à l'équité en prétendant que ce budget est caractérisé par la stabilité dans la modestie. Modestie, peut-être ; stabilité, certainement pas ; progression, sûrement !

En effet, la progression n'était l'an dernier que de 4,5 p. 100. Elle est aujourd'hui de 11,4 p. 100, ce qui est un taux légèrement supérieur au taux de progression du budget général de la nation : 10 p. 100 en présentation juridique, 9,4 p. 100 en présentation économique. Il y a là une mesure de rattrapage nécessaire après la quasi-stagnation des années précédentes. Ainsi, au lieu de 1.842 millions de francs en 1971, nous disposerons en 1972 de 2.033 millions.

Bien sûr, M. Joxe a raison de parler de modestie puisque la part des affaires étrangères dans le budget général de la France est à peine supérieure à 1 p. 100. En tenant compte des transferts au budget des charges communes réalisés en 1971, le pourcentage exact du budget des affaires étrangères par rapport au montant total des charges de l'Etat sera de 1,096 p. 100 en 1972, contre 1,053 p. 100 en 1971.

Nous avons établi des comparaisons avec des pays au niveau de développement comparable, pour déterminer la part qu'ils consacrent à leur effort diplomatique à l'étranger. Il est vrai — c'est un élément que le ministère de l'économie et des finances devrait retenir — que ces pays dépensent en général plus que nous pour leur action extérieure, encore que, dans ce domaine, les comparaisons soient difficiles.

C'est dire néanmoins qu'il est urgent et indispensable d'accroître nos moyens si nous ne voulons pas voir notre audience internationale décliner.

Les crédits des services généraux, qui assurent la vie de tous les jours de notre administration et de nos fonctionnaires, sont en progression cette année de 7,6 p. 100. Il est à noter que cette progression favorisera plus l'administration centrale — 12 p. 100 — que les postes à l'étranger : 5,7 p. 100. Mais il faut surtout retenir qu'un crédit de 8,5 millions de francs sera dégagé en mesures nouvelles au titre de l'exécution du rapport Racine.

Que ferons-nous avec ces moyens nouveaux ? On vous a précisé les mesures que nous envisageons : amélioration de la situation souvent précaire de certains agents, reclassement et régime indemnitaire des chargés de mission et agents contractuels, régularisation de la situation des agents placés en mission à l'administration centrale, actions de formation professionnelle, action sociale, etc.

Nous allons ainsi augmenter l'efficacité de nos services gestionnaires par un effort d'organisation rationnelle du travail et par l'extension du champ d'application des procédés électroniques de gestion.

Ces moyens nouveaux sont également nécessaires pour mettre au point le programme qui concerne la sécurité de nos postes diplomatiques et consulaires à l'étranger. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point, mesdames, messieurs. Vous connaissez les menaces qui planent sur maintes ambassades dans des pays où l'enlèvement des diplomates est, hélas ! devenu monnaie courante.

Dans le cadre du groupe de travail, nous avons établi un plan de quatre ans au terme duquel nous devrions avoir dégagé trois cent cinquante emplois dont les titulaires devraient être affectés à la protection de nos postes. La première étape de ce plan sera franchie en 1972, puisque cinquante emplois sont créés dans le prochain budget pour assurer le recrutement de personnels de la gendarmerie nationale.

En plus de la protection de nos diplomates, se pose le problème de la sécurité de notre correspondance à l'heure où certains services de renseignements étrangers se montrent particulièrement actifs. Il s'ensuit que, pour des emplois de confiance notamment, en ce qui concerne les secrétaires des chefs de postes, nous recrutons des Français de préférence à des ressortissants locaux. Pour 1972, onze emplois de cette nature seront dégagés. MM. les rapporteurs ont d'autre part souligné que nous devons aussi tenir compte de l'évolution politique du monde et, par conséquent, adapter à celle-ci notre représentation.

C'est dans cet esprit que nous nous proposons d'ouvrir une ambassade à Bahrein, qui vient d'accéder à l'indépendance. C'est toujours dans cet esprit que, parmi les efforts particuliers que nous consacrons à l'Afrique francophone, nous ouvrons — M. Arthur Conte y a d'ailleurs longuement insisté — un consulat à Kano, ville importante du Nigeria.

Après les services généraux, il convient d'évoquer les dépenses d'interventions publiques, de loin les plus importantes, qui intéressent trois secteurs principaux : les relations culturelles, scientifiques et techniques ; la presse et l'information ; enfin nos contributions internationales.

La direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques est évidemment la grande partie prenante de notre budget. Elle gère plus de 50 p. 100 des crédits du ministère et cette année, pour la première fois, elle dispose de moyens supérieurs à un milliard de francs.

Pour la première fois depuis trois ans, ce budget ne peut plus être tenu pour un simple budget de reconduction et nous vous proposons d'augmenter de 10 p. 100 les crédits affectés à ce secteur. Que ferons-nous de ces crédits ? Ils seront affectés pour moitié, d'une part, au maintien et même au renforcement des moyens existants et, d'autre part, à la mise en œuvre d'une nouvelle politique de coopération culturelle scientifique et technique, rendue possible par la réforme des structures de l'administration centrale, accomplie il y a deux ans.

Cette nouvelle politique s'articule autour de trois objectifs prioritaires : la défense et la promotion de la langue française ; le développement des relations scientifiques internationales ; l'aide au développement.

En ce qui concerne la défense et la promotion de la langue française, de nombreux et excellents propos ont été tenus par les rapporteurs. Notre action tend à défendre nos positions traditionnelles là où elles existent, à accomplir un effort spécial là où elles risqueraient d'être menacées — à cet égard, nous devrions faire un effort particulier en Europe pour préserver le français, compte tenu de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun — et, enfin, à essayer de pénétrer là où nous ne sommes pas implantés. Je reviendrai sur ce dernier point lorsque j'indiquerai les différents secteurs géographiques choisis pour notre action.

A ce stade de mon propos, je mentionne seulement que, pour la défense et la promotion de la langue française, il convient de repenser les problèmes et — M. Poirier a eu raison de le dire — de moderniser nos méthodes.

C'est d'ailleurs à quoi nous tendons en transformant la mission des instituts et centres culturels à l'étranger qui, jusqu'à présent, avaient tendance à faire de l'enseignement direct. Désormais, nous préférons à cet enseignement direct la formation de professeurs étrangers de français.

Nous comptons dans le monde quelque 70.000 professeurs étrangers de français. C'est sur eux que doit porter notre effort, car ils ont de toute évidence — il est inutile d'y insister — un effet multiplicateur.

Par conséquent, le rôle essentiel de nos instituts et centres culturels sera justement de former les formateurs appelés à prendre le relais de nos propres professeurs et de perfectionner ces professeurs étrangers, lorsque le besoin s'en fera sentir, soit sur place dans le cadre des instituts, soit au cours de stages effectués en France à ce titre.

Bien entendu, il ne faut pas perdre de vue ceux que M. Deniau appelle les « français francophones », en d'autres termes la scolarisation des enfants français à l'étranger. M. Deniau estime « ridiculement insuffisant » le crédit de deux millions de francs prévu à cet effet. Nous partageons son souci et M. le ministre des affaires étrangères s'efforcera d'obtenir que ce crédit soit augmenté dans le prochain budget.

Le développement des relations scientifiques internationales, notamment dans le domaine de la recherche — développement, est une partie intégrante de la politique industrielle de la France. De ce fait, nous aidons notre industrie à conquérir de nouveaux marchés et aussi à participer à des programmes internationaux de technologie avancée que notre industrie ne pourrait aborder seule.

Il va de soi que de tels échanges concernent au premier chef les pays déjà développés. C'est pourquoi, en matière de technologie avancée, nous coopérons avec les Etats-Unis sur un certain nombre de projets d'urbanisme, de lutte contre la pollution de l'air, de transport et de médecine. Nous coopérons également avec l'U. R. S. S. de façon très poussée sur le plan scientifique dans un certain nombre de domaines dits domaines principaux, tels que l'océanographie, l'atome, l'espace, l'agronomie, l'informatique. Nous avons entrepris avec l'U. R. S. S. plusieurs réalisations dont les plus spectaculaires sont la chambre à bulle « Mirabelle », qui fait partie du grand accélérateur de Serpukhov et le réflecteur laser français déposé sur la lune par « Lunakhod ».

Voilà, très schématiquement résumé, ce que nous réalisons avec des pays développés. Mais il va de soi que l'extension de nos relations scientifiques et techniques doit aussi porter sur les pays en voie de développement où nous recherchons, non pas notre intérêt immédiat, mais celui des bénéficiaires. C'est dans cet esprit que nous entendons privilégier la formation des cadres professionnels et techniques, pour aboutir à un développement authentique des pays concernés, et non pas à un simple placage de techniques modernes sur des structures archaïques, comme M. Weber l'a justement rappelé. Aussi nous attachons-nous dans ce domaine à la formation des formateurs.

L'aide au développement constitue le troisième objectif prioritaire. Certes, un effort important a été consenti dans un passé récent dans tous les pays occidentaux et la France est celui dont l'effort, eu égard à son revenu national, fut le plus important. Mais, pour généreux qu'il soit, cet effort souffre d'assez graves déséquilibres. Dans quelques pays, il prend la forme d'une assistance quasi gestionnaire en de nombreux domaines, notamment celui de l'enseignement, et dans beaucoup d'autres il se développe de manière sporadique et dispersée. Sans rien renier, bien au contraire, des liens privilégiés fondés à la fois sur l'histoire et sur les sentiments qui nous lient à certains Etats, reconnaissons qu'une reconversion s'impose qui rendra notre action plus efficace au lieu et place d'interventions multiformes.

Il convient de considérer que deux types d'action ont une valeur fondamentale pour le développement des pays intéressés : d'une part, une formation des hommes privilégiant tout ce qui conduit à la formation des cadres professionnels et techniques ; d'autre part, des opérations de développement insérées dans le cadre de programmes déterminés. Au cours du prochain exercice budgétaire, il sera procédé à une très large déconcentration administrative incitant nos services à l'étranger à porter des jugements de valeur sur l'ensemble de nos actions dans les pays considérés, à proposer et à réaliser les mutations qui s'imposent, tout en se maintenant, bien entendu, dans les limites financières qui leur sont assignées.

Quoi qu'il en soit, l'action culturelle, scientifique et technique a fait l'objet de reproches contradictoires. C'est ce qu'on a appelé « la querelle du redéploiement ». A propos de ce redéploiement, nous avons traversé une période d'hésitation et d'incertitude ; mais celle-ci est très largement dépassée. Des objectifs plus précis et très clairement définis inspirent désormais une action plus efficace et mieux adaptée, qui constitue sans doute l'un des meilleurs éléments de notre politique extérieure à long terme.

J'évoquerai brièvement les différents secteurs géographiques où s'exerce notre aide, indépendamment de l'Afrique francophone dont parlera M. Bourges. Comme tous les ans, il convient de remarquer que notre effort est largement absorbé par le Maghreb. 46,4 p. 100 en 1971 contre 44,5 p. 100 en 1972. C'est donc à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie que nous apporterons l'aide la plus importante par rapport aux autres zones géographiques du monde.

Nous maintiendrons en 1972 à un niveau sensiblement identique à celui de 1971 le montant total de nos dépenses culturelles et techniques en Algérie, ce qui signifie que, compte tenu de la hausse du coût de la vie, le nombre de nos coopérants, professeurs et experts, tendra à diminuer. En revanche, nous renforcerons notre action sur les deux ailes de ce pays, à savoir le Maroc et la Tunisie. A propos de la Tunisie, je rappelle qu'un accord de coopération scientifique vient d'être mis au point avec ce pays.

Compte tenu de l'effort considérable que nous accomplissons dans ces trois pays qui — j'y insiste — absorbent 44,5 p. 100 de notre aide, il devient indispensable, là comme ailleurs, de former des formateurs. Nous ne pouvons plus, en effet, notamment dans des pays à forte poussée démographique, continuer comme par le passé à être présents à tous les échelons, en matière d'enseignement, au moyen de professeurs enseignant directement. Le relais de notre effort a déjà été pris au niveau de l'enseignement primaire en Tunisie, pays qui — je l'indique au passage — mérite un hommage tout particulier pour ses efforts remarquables de scolarisation et de francisation, puisque la scolarisation représente 35 p. 100 du budget national tunisien. Le relais a donc été pris en Tunisie, où les instituteurs tunisiens nous ont remplacés dans l'enseignement primaire, si nous sommes encore présents dans les enseignements secondaire et supérieur.

Nous voulons atteindre le même objectif en Algérie, où la reconversion commence à se faire, et au Maroc, où la reconversion est toutefois plus lente.

A propos de ces trois pays, je réponds à M. Deniau qu'il est certes nécessaire d'harmoniser les textes régissant notre coopération avec les pays du Maghreb. La charge réelle des dépenses de coopération supportées par la Tunisie, le Maroc et l'Algérie varie selon que l'on considère l'un ou l'autre de ces pays. Le propos de M. Deniau est donc très justifié sur le plan de la logique. Mais il n'est pas toujours facile de parvenir dans la pratique à cette harmonisation. Je rappelle, en effet, que les textes en question ont été négociés bilatéralement et non multilatéralement. Dans ces conditions, il est presque inévitable qu'une certaine disparité subsiste dans les traitements réservés à nos coopérants.

Où sommes-nous encore présents ? En Méditerranée. C'est évidemment une zone d'action privilégiée, notamment au Proche-Orient, et nous continuons à faire un effort considérable sur les points d'ancrage du français, qu'il s'agisse du Liban ou d'autres pays tels que la Syrie.

Nous faisons aussi porter notre effort sur l'Egypte et nous essayons de percer en Libye, là où nous n'étions pas présents.

M. Achille-Fould a justement souligné le danger qu'il y aurait à se cantonner dans une politique de ligne Maginot. Il nous a incité à étendre notre action à l'Afrique anglophone et à ne pas considérer l'Afrique francophone comme une sorte de bastille protégée par une ligne Maginot, mais comme un point d'irradiation de l'influence française. C'est bien notre intention et, dès cette année, notre effort se développera d'une manière assez spectaculaire en Afrique anglophone.

Nous voulons donner aux cadres politiques et économiques de ces pays, notamment du Nigeria, la possibilité d'accéder au français comme langue de communication. C'est ainsi que nous envisageons d'abord non pas des actions de « commandos culturels » comme l'a dit M. Deniau, mais la création de quatre nouveaux centres culturels au Nigeria, au Ghana, au Kenya et en Ouganda.

Seize agents administratifs et conseillers pédagogiques seront détachés pour animer ces centres qui devront — je réponds ici à M. Weber — pouvoir soutenir la comparaison avec les centres étrangers rivaux.

Soixante professeurs seront par ailleurs détachés auprès des gouvernements des pays africains anglophones pour servir dans leurs établissements.

Un effort important est accompli en matière de formation professionnelle. C'est ainsi que nous équipons le centre de formation professionnelle de Wenchi au Ghana, pour lequel un crédit de deux millions de francs est prévu.

L'Europe de l'Est continuera, bien entendu, à retenir notre attention. Loin de relâcher notre effort dans cette partie du

monde, nous y multiplions les échanges de missions et l'octroi de bourses. En outre, cinq nouveaux lecteurs ont été détachés en U. R. S. S., en Pologne et en Yougoslavie.

La part de l'Amérique latine et de l'Asie du Sud-Est, dans notre effort, n'est pas négligeable, 9 p. 100 des crédits étant consacrés à l'une et 12 p. 100 à l'autre. Mais nous ne pouvons être partout et il nous a fallu choisir, en fonction de critères particuliers, un certain nombre de pays qui occuperaient une position prioritaire dans nos programmes. Nous avons retenu le Brésil, le Mexique, l'Argentine et le Chili, choix qui n'exclut nullement des actions ponctuelles dans d'autres pays. Nous participons ainsi, à concurrence d'un million de francs, à l'équipement de l'institut technologique de Caracas. Ce type d'action, qui permet de former les élites locales, est excellent pour la propagation de nos propres techniques.

En Asie du Sud-Est, les Etats indochinois, restés sur le plan culturel dans la mouvance française, retiennent particulièrement notre attention. Mais celle-ci s'étend à la Thaïlande, à l'Indonésie et à la Corée du Sud.

M. Deniau a longuement décrit l'effort que nous faisons pour poursuivre au Québec l'entreprise commencée par le général de Gaulle. Je n'y insisterai pas. Un autre point d'ancrage de la francophonie sur le continent américain est Haïti, pays que nous ne pouvons pas délaïsser et auquel nous consacrons trois millions de francs, soit 50 p. 100 de plus que dans le précédent budget.

Les crédits prévus pour nos actions d'information et de presse à l'étranger demeurent faibles et, dans ce domaine, le tableau que nous pouvons vous présenter est moins satisfaisant, je le reconnais. C'est à juste titre que M. Arthur Conte a pu, dans son très brillant rapport, parler d'une quasi-stagnation de ce poste de dépenses.

Il faut se rendre compte qu'un budget d'information et de presse qui n'atteint, pour tout le ministère des affaires étrangères, qu'une trentaine de millions de francs, dont treize vont à l'O. R. T. F., est à peine supérieur au budget de publicité d'une célèbre marque d'apéritif.

Dans le domaine de l'information écrite, nous nous bornons à éditer directement une revue mensuelle en trois langues — français, anglais, espagnol — et quelques dépliants et brochures. En revanche, parlant du principe que des journalistes sont plus aptes que des fonctionnaires à diffuser une information attrayante et donc efficace, nous nous proposons de donner la priorité à une action d'orientation et d'encouragement en faveur d'organismes spécialisés, en particulier l'O. R. T. F., Radio-Monte-Carlo et l'Agence française de presse.

Les émissions radiophoniques ont toujours constitué un sujet douloureux, de nombreux parlementaires se plaignant que la voix de la France ne soit pas entendue à l'étranger. La situation s'améliore. En tout cas, nous avons été conduits à choisir des zones prioritaires dont deux — l'Europe orientale et l'Afrique, au sud du Sahara — sont uniquement accessibles aux ondes courtes, mais dont deux autres — le Maghreb et le Proche-Orient — sont accessibles aux ondes moyennes ou longues. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons pris l'initiative d'installer à Chypre, grâce au relais que constitue Radio-Monte-Carlo, un puissant émetteur d'ondes moyennes.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour remercier le Gouvernement cyprite qui, à la suite de diverses négociations, a bien voulu faciliter l'installation de cet émetteur.

Chypre est admirablement placée sur le plan géographique pour servir de plate-forme radiophonique. L'émetteur de 600 kilowatts actuellement en construction, qui entrera en service en 1973, permettra à la voix de la France d'être entendue dans l'ensemble du Proche-Orient.

Nous avons aussi mis sur pied tout un programme qui permettra à France-Inter, sur ondes courtes, d'essayer de se faire entendre; je dis bien « essayer », car il faut bien reconnaître la déficience de notre organisation actuelle. Il ne sert à rien d'avoir des programmes s'ils ne sont pas entendus. C'est pourquoi nous avons demandé à l'O. R. T. F. de renforcer ses moyens: huit émetteurs de 500 kilowatts sont actuellement en construction, comme vous le savez, mais il faut deux ans pour construire de tels émetteurs, ce qui explique qu'aucune amélioration sensible n'a encore pu être obtenue dans ce domaine. Mais dès qu'ils seront mis en service, une amélioration spectaculaire de la propagation de la voix de la France à l'étranger sera enregistrée.

Pour l'information écrite, nous nous sommes adressés directement à des spécialistes, c'est-à-dire à l'Agence française de presse, pour qu'elle renforce ses réseaux à l'étranger. Nous l'aïdons à mettre en place un système mondial en langue arabe.

Malgré ces efforts, notre budget de presse, je le reconnais, est encore insuffisant pour manifester notre présence partout.

Lors qu'une enquête réalisée en 1970 auprès de nos postes à l'étranger, pour déterminer si les moyens mis à leur disposition dans le domaine de l'information et de la presse étaient suffisants, il s'est avéré qu'il existait un autre obstacle à la diffusion de nos informations: le manque de personnel, considéré par nos chefs de poste comme un très grave problème.

Nous n'avons pu créer cette année qu'un emploi supplémentaire d'attaché de presse à Tokyo. Nous avons l'ambition d'en créer trois autres, mais nous n'avons pas pu y parvenir en raison des impératifs budgétaires.

J'ai pris note aussi du souci exprimé par M. Joxe de voir effectuer une nouvelle enquête générale auprès de nos postes à l'étranger. Si elle n'a pas été réalisée en 1971, c'est que nous pensions que les résultats de l'enquête de 1970 étaient suffisants pour nous éclairer sur les besoins. Je m'engage cependant à ce que cette enquête soit complétée l'année prochaine et que ses résultats en soient communiqués à la commission des affaires étrangères, comme l'a demandé M. Joxe.

Quelques mots, maintenant, sur nos contributions aux organismes internationaux.

Je rappelle d'abord comment se pose le problème. Notre contribution financière aux organismes internationaux progresse de 16,8 p. 100 par rapport à 1971, mais il est vrai que ce pourcentage tombe à 8,5 p. 100 si l'on ne tient pas compte des crédits inscrits dans l'enveloppe recherche — Centre européen de recherche nucléaire, Organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, Organisation européenne de biologie moléculaire — dont a parlé tout à l'heure, de manière approfondie, M. Arthur Conte. Les contributions aux organismes internationaux sont réparties, comme il l'a indiqué, entre des contributions volontaires et des contributions bénévoles. Je note tout de suite que ces dernières ne représentent qu'un dixième de l'ensemble.

Nos contributions volontaires vont principalement au Programme des Nations Unies pour le développement et au Centre international de l'enfance. Cette année, nous vous proposons deux nouvelles contributions volontaires, l'une en faveur de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'U. N. I. T. A. R. qui forme actuellement surtout des fonctionnaires et qui entretient à ce titre des relations très suivies et très heureuses avec notre Institut international d'administration publique; l'autre en faveur de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel qui réserve une large place dans ses programmes aux pays africains d'expression française. Il s'agit d'un organisme qui doit promouvoir l'industrialisation dans les pays en voie de développement et qui fait une large place à notre langue et à notre culture.

En réalité, le problème qui vous préoccupe à juste titre, M. Arthur Conte l'a dit en termes éloquentes, c'est la progression immodérée des dépenses des organismes internationaux. L'augmentation des contributions, que nous versons à ces organismes doit être freinée. Avons-nous réussi à atteindre cet objectif? Je ne répondrai pas par l'affirmative.

Depuis 1964 un groupe de pays, les plus importants contributeurs occidentaux, dit groupe de Genève, s'est réuni pour essayer de régulariser le rythme de croissance des budgets des organisations internationales. Mais ils ont évidemment à subir la pression des pays faibles contributeurs qui poussent les grands contributeurs à augmenter chaque année leur participation aux dépenses des organismes internationaux.

S'étant réunis pour étudier les mesures à prendre pour freiner cette augmentation des dépenses, les pays du groupe de Genève en sont arrivés cette année à un constat d'échec, et cela pour trois raisons.

D'abord, parce que les dépenses obligatoires représentent dans les budgets des organismes une place considérable qui s'accroît de façon quasi automatique du fait des hausses de prix et des relèvements de salaires.

Ensuite, en raison de considérations politiques qui empêchent les membres du groupe d'exercer une action commune auprès des secrétariats de ces organisations et lors du vote du budget en assemblée générale.

Enfin, parce que le budget de l'O. N. U. échappait jusqu'à présent à l'examen du groupe de Genève.

Ce constat d'échec, je le dis notamment pour M. Arthur Conte, a conduit le groupe à modifier ses perspectives d'action selon un programme que je crois raisonnable. Plutôt que de demander vraiment d'imposer un plafond aux différents organismes lors de la préparation de leurs budgets, le groupe souhaite instamment, et nous nous rallions à cette solution, qu'à l'avenir les organisations présentent un programme à réaliser. Les moyens nécessaires ne leur seraient accordés que dans la mesure où des objectifs seraient définis avec précision, ce qui implique-

rait notamment la disparition, et non plus le report automatique, des crédits affectés à un programme lorsque celui-ci serait achevé.

Le groupe a également décidé de s'occuper désormais directement des problèmes budgétaires de l'O. N. U. et multipliera les contacts avec l'inspection des Nations Unies.

Voilà ce qui paraît pouvoir être fait en espérant que cette stratégie sera plus efficace que celle suivie jusqu'à présent par le groupe de Genève.

On peut aussi retenir une suggestion qui a été faite par M. Deniau qui propose que nos contributions bénévoles soient modulées en fonction de la place réservée à notre langue par les organisations bénéficiaires de nos subsides.

Toutefois, je rappelle à M. Deniau que ces contributions bénévoles ne représentent que 10 p. 100 du total des crédits affectés aux contributions internationales dans le budget du ministère des affaires étrangères, alors que les contributions obligatoires en représentent 90 p. 100.

A propos de ces contributions bénévoles, il faut savoir par exemple que tout franc consacré au programme des Nations Unies pour le développement — le P. N. U. D. — nous est restitué, multiplié par cinq sous forme de contrats attribués à des experts français ou de commandes pour notre industrie.

Tout au long de ce bref survol du projet de budget de notre département ministériel, je me suis efforcé de vous convaincre — j'espère y être parvenu — qu'en dépit de la conjoncture présente et grâce à la détermination dont M. Maurice Schumann a fait preuve lors des arbitrages budgétaires, nous ne sommes pas sortis de la voie suivie depuis trois ans. Cette voie, M. le ministre des affaires étrangères vous le disait l'an dernier, est celle de la révision en profondeur des moyens de notre action internationale.

Certes, cette révision a subi des fortunes diverses — je l'ai rappelé dans mon propos liminaire en reconnaissant cependant que nous avons franchi des étapes. Celle-ci en est une nouvelle et la progression, cette fois, est certaine.

L'effort prévu, l'an prochain, dans le domaine des dépenses de fonctionnement marquera une accélération du rythme de la réalisation des réformes entreprises depuis 1969, en conformité avec les recommandations de la commission Racine, pour développer et consolider l'infrastructure administrative du ministère des affaires étrangères.

De même, il ne fait aucun doute qu'au niveau des interventions publiques, une masse de moyens supplémentaires, dont l'importance ne doit pas être sous-estimée, se trouvera affectée au développement et à la diversification de nos actions sur la scène internationale, qu'il s'agisse de notre politique culturelle, scientifique et de coopération ou de notre action d'information ou encore de notre présence au sein des organismes internationaux.

Me gardant toutefois de faire du triomphalisme, je n'entends pas taire les insuffisances de ce projet de budget, aussi évidentes que ses vertus.

Certaines de ses insuffisances sont tout à fait choquantes, et M. Arthur Conte a eu raison de mettre l'accent sur deux d'entre elles : le problème des logements de fonction, dont M. Joxe a également parlé, et celui des rémunérations de nos agents à l'étranger.

Il est exact que le rapport Racine avait préconisé une politique de logements de fonction pour nos agents à l'étranger : cette formule permettrait d'assurer de meilleures conditions de travail à notre personnel. Mais il est exact aussi, hélas ! qu'en raison des difficultés financières que vous connaissez, nous avons dû freiner cette politique, et accepter des règles plus sévères en ce qui concerne le régime des retenues opérées sur les traitements des agents bénéficiaires de ces logements. Je puis donner toutefois à M. Arthur Conte l'assurance que, dans le cadre de la nouvelle réglementation, nous avons la ferme intention d'essayer de poursuivre cette politique. D'ailleurs, les difficultés que rencontrent nos agents dans de nombreux pays, par suite de la hausse du coût de la vie, ne peuvent que nous y inciter, en espérant qu'elles inciteront aussi le ministère des finances à se montrer plus bienveillant.

Le problème des rémunérations des fonctionnaires du ministère des affaires étrangères servant à l'étranger est effectivement, comme l'a souligné M. Arthur Conte, sérieux. Le régime instauré en 1967 a fonctionné dans des conditions satisfaisantes jusqu'en 1969. Mais la dévaluation du franc en août 1969 et les événements monétaires de 1971 ont altéré la situation, et il est vrai qu'actuellement nos fonctionnaires diplomatiques et consulaires en poste dans certains pays étrangers connaissent de sérieuses difficultés. Cette situation a retenu l'attention du minis-

trère des affaires étrangères, qui étudie les moyens d'y remédier et des discussions, toujours difficiles en ces matières, comme vous le savez, sont en cours.

Quoique nous soyons encore loin du compte et qu'il faille aller plus loin pour la sauvegarde de notre audience internationale, il faut cependant reconnaître que la nouvelle étape que nous franchissons aujourd'hui doit nous convaincre, de par l'importance et la diversité des mesures arrêtées, qu'il ne s'agit pas d'une étape fortuite, éphémère, mais, au contraire, d'un mouvement en profondeur qu'il sera désormais difficile d'interrompre.

L'affaire est d'importance, car tout ce qui est en cause à travers nos commentaires ou les chiffres que nous avons les uns et les autres cités à cette tribune, ce n'est rien d'autre que la place de la France dans le monde, son rayonnement et, finalement aussi, sa mission humaine. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

**M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, parmi les objectifs que se propose notre politique étrangère, l'aide aux pays en voie de développement répond, comme l'a dit le Président de la République, à un devoir et à l'intérêt bien compris de ces pays, et c'est pourquoi elle demeure un des objectifs fondamentaux de notre action à l'extérieur.

Pour des raisons héritées de l'histoire, nous avons instauré en 1960 des rapports particuliers avec des territoires autrefois dépendants de la République. Parce que ces relations sont conformes à nos sentiments à leur égard, et à leurs propres souhaits, nous poursuivons auprès de chacun d'eux une action spécifique. C'est ce que révèlent les crédits du budget de la coopération qui, en 1972 encore, ont une place à part dans le fascicule des crédits du ministère des affaires étrangères.

Donc cette coopération originale demeure et je puis dire qu'au bout de dix années elle est toujours souhaitée par les nations qui en bénéficient et qu'elle donne chaque jour la preuve de son intérêt et de sa nécessité, car elle a su évoluer et s'adapter et par conséquent répondre aux besoins nouveaux qui se manifestent avec le temps.

Les trois rapporteurs de vos commissions qui ont eu l'occasion d'analyser les crédits de la coopération ont apporté à l'Assemblée des éléments suffisamment précis pour que je me dispense de revenir sur l'ensemble des moyens prévus au projet de budget de 1972, et pour que je me contente de souligner les quelques novations qui marquent justement la transformation et l'adaptation de notre coopération avec les pays francophones d'Afrique noire et de l'Océan Indien.

Notre aide se manifeste en premier lieu au bénéfice de la formation des hommes à travers l'assistance technique ainsi que l'enseignement et la formation.

Je ne dirai rien de particulier de l'assistance technique, sinon pour marquer qu'elle continue d'évoluer dans le sens que vous pouvez souhaiter. Le nombre de nos assistants techniques est resté à peu près constant, puisqu'il est passé de 10.100 en 1960 à 10.600 en 1972.

Par contre, alors qu'en 1960 un quart seulement d'entre eux étaient des enseignants, ceux-ci représentent aujourd'hui les deux tiers. En revanche, les trois quarts des assistants des secteurs technique et administratif de 1960 ne représentent plus aujourd'hui que le tiers de l'effectif global. On enregistre donc une substitution de l'assistance technique de formation à l'assistance technique de gestion.

Cette tendance s'accroîtra encore avec le budget de 1972 puisque les huit dixièmes des quelque trois cents postes dont la création est prévue seront réservés à l'enseignement.

Après avoir marqué cette évolution et cette adaptation dans le sens souhaité par vos rapporteurs, je reconnais que nous avons effectivement des problèmes de recrutement en ce qui concerne les assistants techniques et les coopérants du fait de l'extinction des anciens cadres de la France d'outre-mer. Comme l'a indiqué un des rapporteurs, le Gouvernement prépare un projet de loi qui, sans créer des corps de la coopération, portera statut du service de coopération dans le souci à la fois de favoriser les vocations et de donner à ceux qui auront servi en coopération des garanties quant à la poursuite de leur carrière ou leur retour dans la vie métropolitaine.

En ce qui concerne la formation proprement dite, c'est-à-dire les actions que nous poursuivons en matière d'enseignement, je signale que les dispositions du budget de 1972 concrétisent une transformation de notre aide en matière d'enseignement supérieur.

En 1960, nous avions, en accord avec les gouvernements africains, créé des universités régionales de type français qui avaient vocation pour recevoir les étudiants africains d'une zone géographique déterminée comprenant plusieurs pays. Au bout de dix ans, on constate d'abord que ces universités régionales, devenues très importantes, rencontrent certaines difficultés, chacun des gouvernements intéressés considérant notamment qu'il est dans la vocation normale de son pays de disposer de sa propre université nationale.

Loin de nous dérober à une telle transformation, nous avons reconnu la validité de cette vocation, et c'est précisément dans ce dessein que nous apporterons notre aide. Dans le même temps, nous avons en quelque sorte décolonisé les universités africaines déjà existantes, substituant à un concours accordé à des universités françaises en Afrique une aide à des universités nationales africaines. C'est pourquoi chaque université aura désormais sa propre autorité, son propre budget, la France se limitant à apporter son concours, d'une part en fournissant des enseignants, d'autre part en contribuant à ses charges de fonctionnement, enfin en lui accordant une aide pour des investissements.

Mais notre concours ne sera ni automatique ni général : il sera lié à la définition en commun de certains objectifs. Ainsi des professeurs français seront fournis dans certaines disciplines, mais d'autres secteurs, qui apparaîtront moins liés au développement, ne recevront pas une aide analogue.

Des accords-cadres conformes aux principes que je viens de définir ont été signés au cours de cette année, et c'est la raison pour laquelle apparaît pour la première fois au budget de 1972, chapitre 36-41, une inscription spéciale de 11.720.000 francs.

M. Voisin m'a demandé si cette inscription, qui correspond au montant des traitements des membres de l'enseignement supérieur d'origine africaine, jusqu'à maintenant rémunérés sur le budget de l'éducation nationale au même titre que les professeurs français, entraînerait une diminution corrélative des dotations du ministère de l'éducation nationale. La réponse est négative car ce ministère, du fait de la création de nouveaux centres d'enseignement supérieur nationaux, va devoir créer des postes d'enseignants français supplémentaires.

J'ajoute qu'il ne s'agit pas du tout, pour le budget de la coopération, de se substituer à celui de l'éducation nationale et d'assumer la charge du traitement des professeurs africains dans les universités nationales africaines. Ces derniers doivent naturellement être rémunérés sur le budget de ces universités. Par une contribution forfaitaire, nous aidons simplement les universités africaines à accomplir cette mutation car les pays intéressés ne disposent pas toujours des ressources suffisantes pour y faire face. Il n'y a toutefois aucune automaticité, et je le dis aussi bien pour informer le Parlement que pour confirmer ce que nous avons bien marqué dans la négociation avec les gouvernements africains des textes d'application que j'ai évoqués.

Du fait de ce décrochage des universités nationales africaines, les programmes d'enseignement ne seront plus exactement les mêmes dans tous les pays : chacun adaptera ces programmes aux besoins de son développement.

C'est, je crois, une évolution très heureuse, qu'il faut encourager. En tout cas, le gouvernement français a l'intention de concentrer son aide sur des enseignements qui auront pour finalité des emplois ou des activités s'inscrivant dans les perspectives du développement de ces pays.

Je note en passant que, désormais, le chapitre consacré à l'assistance technique regroupe toutes les modalités de cette assistance. C'est ainsi que, pour la première fois, les crédits affectés à l'association des volontaires du progrès font l'objet d'une inscription particulière.

Cela me donne l'occasion de dire combien cette association des volontaires du progrès fait œuvre féconde en Afrique. Je suis heureux de rappeler que c'est M. Triboulet, alors ministre délégué chargé de la coopération, qui a pris l'heureuse initiative de créer cette association qui se révèle particulièrement utile.

Tout à l'heure, j'ai évoqué la transformation et l'adaptation de notre assistance technique. Il est certain que nous sommes appelés à fournir comme cadres aux jeunes gouvernements africains des personnels d'un niveau technique supérieur, d'une qualification toujours plus poussée.

Par exemple, il n'y a, aujourd'hui, pratiquement plus d'instituteurs français dans ces pays, puisque la relève a pu, très heureusement, être assurée par des instituteurs africains. En revanche, nous avons davantage de professeurs d'université ou d'inspecteurs des finances.

Si cette évolution s'est faite, il n'en est pas moins vrai qu'il y a encore besoin à la base, et particulièrement dans le monde

rural africain, d'un encadrement de gens qui ont une formation essentiellement pratique et qui rendent d'autant plus de services qu'il s'agit d'aller en brousse aider aux activités économiques les plus essentielles. C'est ce que peut faire l'association des Volontaires du progrès avec des latitudes d'application beaucoup plus grandes en raison même de son caractère. J'ajoute que cette œuvre a le mérite de permettre à des jeunes gens et à des jeunes filles de France d'aller en Afrique travailler au contact direct des populations rurales, ce qui constitue, pour notre jeunesse, une expérience extrêmement fructueuse.

Je considérerais donc comme un devoir — exprimant d'ailleurs également le sentiment des gouvernements africains qui bénéficient de la présence des Volontaires du progrès français — de rendre hommage à l'action de tous ces garçons et de toutes ces filles, et de ceux qui les encadrent. (*Applaudissement.*)

Au début de 1971, nous comptions 450 Volontaires du progrès. A la fin de l'année, nous en aurons 500. Grâce aux crédits supplémentaires prévus au budget de 1972, nous pourrions porter leur effectif à 600. Ces volontaires sont actuellement répartis dans neuf pays d'Afrique noire ; trois demandes sont en instance et en cours de négociation, celles du Sénégal, du Mali et de la Haute-Volta.

Après ces indications essentielles sur les éléments nouveaux du budget de l'assistance technique, je répondrai aux questions que m'ont posées M. Voisin et M. Hauret. La première a trait aux transports aériens.

L'un de vos rapporteurs a évoqué le problème d'Air Afrique. Cette compagnie internationale des pays africains francophones a été une réussite incontestable et son chiffre d'affaires dépasse aujourd'hui 370 millions de francs. Le Cameroun s'est retiré d'Air Afrique. Nous lui avons apporté notre concours, mais je tiens à dire à M. Hauret qu'il n'est pas question de consentir à la Cameroon Airlines un quelconque crédit de fonctionnement — nous l'avons nettement indiqué. Nous ne l'avons d'ailleurs pas fait davantage pour Air Afrique.

A M. Voisin qui, avec M. Hauret, a posé la question du coût du billet, je dirai que les tarifs vis-à-vis des pays anglophones ne sont pas différents de ceux qui sont pratiqués dans les pays francophones d'Afrique noire. Il y a une moyenne continentale en quelque sorte, le prix du billet étant en moyenne de trente-trois centimes par kilomètre vers l'Afrique noire. J'ajoute que, pour les assistants techniques, un abattement de 10 p. 100 nous est consenti et que des réductions sont également accordées pour les voyages en groupe, les familles et les étudiants.

Le rapporteur de la commission de la production et des échanges a évoqué le problème du règlement des factures administratives.

Il est vrai — mais cela ne l'est pas, je tiens à le dire, pour l'administration française — que d'importants retards sont constatés dans le règlement des billets délivrés à certains Etats africains pour les besoins de leur administration.

M. Hauret a cité, pour ces retards accumulés, le chiffre de 64 millions de francs, soit 3.200 millions de francs C. F. A. C'est évidemment important et nous faisons tout notre possible pour appuyer auprès des gouvernements africains retardataires les démarches entreprises par les compagnies françaises ou par Air Afrique, en vue du recouvrement de ces créances.

Sur le plan de l'aide au développement, je n'ai rien à ajouter aux observations des rapporteurs qui ont souligné que les crédits d'investissements ont été majorés de 30 p. 100. Il faut y voir la preuve de notre volonté d'accroître notre effort de coopération avec les pays francophones d'Afrique noire et de l'océan Indien, volonté exprimée notamment, lors de son voyage en Afrique, par M. le Président de la République. Ces majorations de crédits nous permettront de rattraper le retard des dernières années.

M. Hauret a soulevé le problème du cours des produits tropicaux ou des matières premières des pays de zone tropicale. Pour le gouvernement français, c'est là un des moyens les plus justes et les plus nécessaires d'aider les pays en voie de développement, que d'assurer un prix convenable de leurs matières premières et de leurs produits. C'est la manière la plus élégante et la plus efficace de les encourager à un effort propre, puisqu'ils recevront ainsi la juste rémunération de leur labeur.

Je vous confirme que le Gouvernement est attaché à l'établissement d'un prix juste et rémunérateur des matières premières et d'une stabilité des échanges, afin d'assurer un revenu en quelque sorte garanti à ces pays.

Je voudrais donner à l'Assemblée une dernière indication sur les orientations de notre politique de coopération avec les pays francophones d'Afrique noire et de l'océan Indien.

Nous nous attachons de plus en plus à inscrire notre aide bilatérale dans un cadre multilatéral. Nous le faisons soit avec d'autres aides bilatérales, soit en nous associant à des actions régionales, comme celles de la communauté économique européenne, ou aux efforts que consent la communauté internationale, en particulier par l'exécution du programme des Nations Unies ou de la Banque internationale.

Nous intervenons de façons diverses, soit en finançant les études, de manière à permettre aux États de présenter des projets à ces instances internationales et de recevoir ensuite de celles-ci le financement de ces opérations, soit en apportant une contribution conjointe pour telle ou telle action de développement.

Nous continuerons dans cette voie. Tel est d'ailleurs le souhait exprimé par la commission de la production et des échanges, la commission des affaires étrangères et la commission des finances.

En réalité, vous le constatez, la coopération avec les pays francophones d'Afrique noire et de l'océan Indien est d'abord marquée par la continuité et par la fidélité à l'inspiration que lui a donnée, dès l'origine, le général de Gaulle. Elle est aussi marquée par une volonté d'évolution et d'adaptation aux besoins nouveaux qui se sont manifestés au fil des ans. Elle permet de maintenir un ensemble humain assez exceptionnel sur le continent africain et dans la zone de l'océan Indien entre ces hommes qui, non seulement parlent notre langue, sont très proches de nous par les sentiments, mais aussi adhèrent très largement aux idéaux qui nous inspirent. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Maurice Schumann,** ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, vous ne serez pas surpris que je m'associe aux remerciements adressés par MM. les secrétaires d'Etat à vos sept rapporteurs, non seulement à cause des conclusions de leurs rapports, mais aussi en raison des arguments par lesquels ils les ont justifiés.

Il m'arrivera, au long de mon exposé, de glaner certaines citations dans les rapports que nous avons lus ou entendus. Dès maintenant, j'indique que j'ai particulièrement apprécié plusieurs phrases qui pour nous ont valeur exemplaire.

M. Poirier a dit :

« Les instituts et les centres culturels ont été concurremment utilisés pour faire en sorte que l'image de la France à l'étranger soit plus conforme à sa vocation technologique et scientifique. »

Voilà qui a rappelé à M. Poirier et à moi-même le temps où nous collaborions déjà, lui en qualité de rapporteur, moi de ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique.

M. Deniau a souligné la valeur de l'unanimité de votre commission des affaires culturelles lorsque les crédits des affaires culturelles sont en cause.

« L'avenir de notre langue et de notre civilisation, a-t-il dit, est un domaine dans lequel il n'y a pas de divergence entre les familles spirituelles de la France. »

Quant à M. Voisin, il a eu raison de rappeler que le Gouvernement était conscient de la nécessité de mettre en place une coopération qui, en définitive, se réaliserait avec l'aide supplémentaire de nos partenaires européens et non pas dans un esprit de concurrence entre les membres de la Communauté économique européenne.

Pour ce qui est de M. Achille-Fould, me sera-t-il permis de dire que j'ai particulièrement apprécié son allusion aux nouveaux rapports entre pays africains, d'un côté, entre l'Afrique et le reste du monde de l'autre car, comme il le soulignait lui-même, ces nouveaux rapports, de même que la construction de l'Europe, exigent la multiplication concertée des énergies dans les pays développés et la globalisation des efforts en Afrique.

Le docteur Weber a félicité et remercié tous les personnels, laïcs ou confessionnels, civils ou militaires, qui, à des postes divers, contribuent de par le monde, avec conscience et dévouement, au succès de la pénétration de la langue, de la culture, de la science et de la technique de la France.

Je suis convaincu que le bénéfice de ces légitimes félicitations sera étendu, par l'Assemblée, à l'ensemble des personnels diplomatiques et l'on ne s'étonnera pas que je remercie M. Louis Joxe d'avoir, dès le début de son rapport, rappelé les mérites et les droits d'une administration dont il fut pendant de si longues années le chef éclairé.

Au demeurant, un de mes distingués prédécesseurs, M. Couve de Murville, concluait récemment la préface d'un livre que beau-

coup sans doute parmi les membres de cette Assemblée ont déjà lu, par cet hommage que je crois pleinement justifié :

« Je me dois d'ajouter que, pour mener ma tâche à bien, j'ai bénéficié du travail de collaborateurs qui, en France et au dehors, à tous les niveaux et à chaque instant, m'ont apporté le concours de leur compétence, de leur dévouement, de leur activité.

« Les hasards d'une longue carrière m'ont permis de connaître assez bien l'ensemble des administrations françaises. Celle des affaires étrangères, par sa qualité professionnelle et humaine, par son sens de l'Etat, compte au nombre des meilleures. Après tant d'années passées à sa tête, c'est justice élémentaire d'exprimer ma gratitude pour les services qu'elle m'a pendant dix ans rendus ou plutôt qu'au-delà de ma personne elle a rendus au pays. »

Eh bien, parlons donc du pays, de son rang dans le monde tel qu'il est ou plutôt tel qu'il devrait être.

La Chine aux Nations Unies, la Grande-Bretagne en Europe, M. Brejnev à Paris. Ces trois titres, mesdames, messieurs, se sont, la même semaine, disputés la première page des journaux imprimés ou parlés. Même s'il est fortuit, ce rapprochement suffit à confirmer que, comme on l'écrivait il y a quelques jours, nous sommes entrés dans « un monde différent ».

L'Assemblée nationale le sait : cette mutation n'a pas pris la France au dépourvu. Il y a un an, je m'appliquais à définir devant vous les trois grandes métamorphoses de notre décennie : celles qui résultent de la fin des vieux empires et de la naissance du tiers monde, de la fin du monolithisme du monde communiste, de la fin de l'invulnérabilité du territoire américain. Mais, pour qui veut déduire d'une prévision vigilante « une politique étrangère » — une vraie politique étrangère, donc une seule — quel est le devoir ?

Il nous est aisé de le définir parce que nous avons été à bonne école : « aller au-devant de l'événement pour n'avoir pas à le subir ». Est-ce à dire que nous ayons l'immodestie de nous attribuer la maîtrise des grandes décisions ? Je serais tenté d'avancer que le contraire est vrai. Je conclusais récemment un discours à l'assemblée générale des Nations Unies par cette interjection : « Arrière donc les hégémonies, arrière les volontés de puissance et de super-puissance ! » Les deux mots d'ordre sont complémentaires : dès lors qu'il n'a ni la prétention d'être une super-puissance, ni le regret de ne pas l'être, un vieux pays, dont la paix sans dépendance est l'unique revendication, peut conférer à son refus de toutes les hégémonies, y compris les hégémonies partagées, une valeur exemplaire.

Loin d'être dénués d'ambition, nous en affichons une grande : exprimer la solidarité profonde qui rend proches les uns des autres — quelles que soient les distances ou les différences — les peuples résolus, comme nous le demeurerons, à ne pas aliéner le choix de leur propre destin.

Cette maxime permanente, nous voudrions, comme il est normal, l'appliquer d'abord à nos relations avec nos propres voisins.

Tournons donc les yeux vers la communauté européenne. Quel sentiment l'emporte en cette fin de l'année 1971 ? Est-ce l'espérance ? Est-ce le doute ?

L'espérance nous vient d'abord d'outre-Manche. Le « Yes franc et massif » de la Chambre des communes — selon l'expression d'un grand quotidien — revêt, pour qui croit connaître le Royaume-Uni et ses traditions, une signification précise : jamais la grande majorité des députés britanniques n'auraient franchi le pas décisif s'ils n'avaient eu la certitude, d'une part, assurément que l'Europe devra compter de plus en plus sur elle-même, mais surtout, d'autre part, que l'entreprise communautaire est désormais irréversible. A cet égard, le choix d'une vieille nation — dont tous les Français prononcent le nom comme celui d'une alliée définitive — est d'autant plus significatif qu'il coïncide avec une crise dont la gravité n'est pas contestée.

Le vote européen des Communes veut dire : la tourmente passera. L'élargissement succède à l'achèvement. Cet ordre n'est pas seulement chronologique. Il confirme que les négociations ont été menées avec le Royaume-Uni, et sont menées avec les trois autres candidats — l'Irlande, le Danemark et la Norvège, dont les capitales m'ont récemment accueilli — dans le respect d'une règle à la fois nécessaire et suffisante : la préservation scrupuleuse de l'acquis communautaire, des principes communautaires, du caractère propre de la Communauté. Aucun des gouvernements qui ont posé — je dis bien « posé » — la candidature de leur pays ne pouvait l'entendre autrement.

Mes deux prochains voyages me conduiront, à Rome cette semaine et, la semaine prochaine, à Londres. Le premier se rattache à la concertation régulière qui, sur un certain nombre de problèmes diplomatiques essentiels, se poursuit entre les Six, non sans une liaison organique avec les pays candidats. L'occasion me paraît propice à l'évocation du grand dessein, à la fois

audacieux et applicable, qu'a tracé le Président de la République française au début de cette année : cette idée d'une confédération d'Etats européens « décidés — je cite — à harmoniser leurs politiques et à intégrer leurs économies » fait son chemin lentement, trop lentement peut-être. Mais, si elle n'a suscité jusqu'à présent aucune contre-proposition, elle a recueilli en mai dernier l'assentiment explicite du Premier ministre du Royaume-Uni. A cette préface s'ajoute celle que les Communautés ont revêtue, le 28 octobre, de la signature britannique.

Ainsi s'annonce le séjour officiel du ministre français des affaires étrangères à Londres. J'y arriverai le 11 novembre. Mon premier geste sera d'aller m'incliner devant la statue de Foch, maréchal de France et maréchal d'Angleterre, au pied de laquelle, le 14 juillet 1940, De Gaulle conduisit la première phalange des volontaires de la France libre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*) Alors, un an presque jour pour jour après sa descente dans l'éternité, nous nous rappellerons sa plus grande leçon : la seule faute que l'histoire ne pardonne pas aux peuples, c'est de mépriser les rêves.

Or — et voici le doute après l'espérance — chacun sent que, sur un beau rêve, pèse une lourde menace. Certes la crise de l'Europe n'est pas, à l'origine, proprement européenne. Elle n'est que l'aspect européen de la crise générale qui a frappé ce qu'on appelle « le système monétaire ». Mais elle a mis en lumière la difficulté fondamentale : celle qui, au contraire, dès lors que les intérêts essentiels des partenaires européens sont en jeu, la définition d'une politique véritablement communautaire.

Que les problèmes monétaires soient au centre de la construction européenne, c'est une vérité que la France n'a jamais contestée. Nous avons été les premiers à rappeler que l'« approfondissement » européen était indissociable de l'élargissement et de l'achèvement — rappelez-vous les termes du triptyque que j'ai formulé dès juillet 1969 — et que cet approfondissement devait avoir pour thème moteur la création d'une union économique et monétaire.

Les résultats auxquels nous étions parvenus n'étaient nullement négligeables. L'accord qui avait récompensé les efforts de la conférence ministérielle du 9 février 1971, et dont j'avais aussitôt rendu compte à l'Assemblée nationale, définissait une première étape, qui s'étendait sur une période de trois ans, 1971-1974, et comprenait trois aspects : d'une part, une concertation des politiques monétaires et des banques centrales ; d'autre part, une réduction progressive des marges de fluctuation des monnaies de la Communauté ; enfin, la création de moyens de concours financiers mutuels sous la forme d'un fonds de 2 milliards d'unités de compte.

Cette élaboration de l'Europe monétaire a subi une première et grave atteinte en mai 1971, lorsque le Gouvernement de la République fédérale, pour faire face à une entrée massive de capitaux spéculatifs, prit la décision de faire flotter le mark. Cette mesure nous empêcha de procéder à la première réduction des marges de fluctuation qui était prévue pour le mois de juin.

De plus, la décision allemande eut une conséquence grave sur le plan de la politique agricole commune puisqu'elle nécessita, en contravention avec la règle du marché unique, l'instauration d'un système d'intervention aux frontières destiné à stabiliser les prix intérieurs des produits agricoles allemands.

Cependant, la véritable crise, dont cette première alerte n'était que le signe précurseur, devait se déclencher quelques mois plus tard, avec les mesures d'ordre économique et monétaire imposées le 15 août au monde entier par le président Nixon. Ces mesures ont fait l'objet d'un commentaire détaillé du Président de la République dans sa conférence de presse du 23 septembre. Je voudrais simplement rappeler ici les trois conséquences que, du point de vue européen, ces décisions du 15 août ont entraînées.

Tout d'abord, nous l'avons vu, les débuts de l'union économique et monétaire ont souffert pour le moins d'un retard, d'autant plus grave qu'il résultait avant tout d'une divergence franco-allemande.

En deuxième lieu, la menace que la flottation du mark faisait peser sur la politique agricole commune a été alourdie et, en quelque sorte, généralisée. Il n'y a pas de prix agricoles sans parités stables. Faudra-t-il, en raison de la flottation de l'unité de compte, le dollar, étendre le système des interventions à toutes les frontières, afin d'isoler les prix nationaux et de les stabiliser ? Le principe même du Marché commun semblerait alors remis en cause et les conditions d'adhésion, si longuement négociées avec les pays candidats, risqueraient de devenir irréelles.

Enfin, la politique monétaire et la politique agricole de l'Europe ne sont pas les seules victimes désignées : sa politique commerciale est également mise en cause par les mesures protectionnistes du gouvernement américain.

La situation qui s'installe est donc confuse et inquiétante. La solution de la crise dépend de trois pôles de décision : les Etats-Unis, le Japon et la Communauté économique européenne. Mais, pour que la Communauté reste l'un de ces trois pôles, il faut qu'une volonté commune l'anime.

Cette volonté commune doit d'abord conjurer le pire danger qui menace non seulement la France, mais la Communauté européenne, et non seulement l'Europe mais le monde occidental tout entier, celui d'un vaste mouvement de récession économique, à la durée et aux conséquences imprévisibles.

En réalité, cette question domine, non seulement tout notre débat de politique extérieure, mais aussi la conjoncture budgétaire prise dans son ensemble. C'est tout le grand problème de la session.

A la crise internationale actuelle, il est illusoire de vouloir répondre par un dispositif comme la mobilité des taux de change, dont le premier effet est de perturber les échanges de biens et de services, de diminuer les possibilités d'exportation et, par conséquent, de compromettre les conditions de croissance. Or rien n'est plus contagieux que le ralentissement de l'expansion, surtout dans un ensemble économique aussi étroitement solidaire que la Communauté.

En demandant le retour aux parités fixes, en facilitant le maintien et même le développement des échanges commerciaux, la France fait un pari sur l'avenir au lieu de jouer avec le feu de la récession. Elle reste fidèle à la finalité du traité de Rome, qui est — nous ne devons jamais l'oublier parce que cela, et cela seulement, le justifie en définitive — d'édifier en Europe une Communauté de prospérité et de progrès.

Lutter aujourd'hui contre les menaces de récession, c'est préparer les chances de l'Europe de demain. Voilà pourquoi les propositions que le Président de la République a formulées dans sa dernière conférence de presse, en vue d'établir une ligne de défense commune sur le front monétaire, ouvrent une des voies qui, tout naturellement, conduisent au projet d'une conférence au sommet de la Communauté élargie.

Bien entendu, ce n'est pas seulement en fonction du problème monétaire que cette conférence préparera l'évolution de la Communauté dans les prochaines années. Mais, à ce nouveau point de départ, il importe que nous nous présentions en ordre concerté.

Quelles sont donc ces propositions françaises ou plutôt ces axes de réflexion ?

Je les rappelle brièvement : examen des conditions qui permettront d'éviter que la politique agricole commune ne soit affectée par les mouvements d'une monnaie extérieure à la Communauté — c'est tout le problème de l'unité de compte — défense en commun contre les afflux de capitaux flottants ; gestion concertée de nos réserves, au besoin par un renforcement des moyens du conseil des gouverneurs des banques centrales de la Communauté. Cette liste, au demeurant, n'est nullement limitative.

Mais, au-delà de ces tâches urgentes, la Communauté a le devoir de contribuer à la réorganisation du système international, en faisant prévaloir la voix de la raison, qui est aussi celle de la rigueur. Cette rigueur, dans les règles du jeu, impose le retour à des parités fixes.

Rénover ainsi le système international, c'est en définitive la seule manière d'assurer le développement d'une union économique et monétaire de l'Europe.

Pour y parvenir, jamais la concertation entre les Etats européens n'a été plus nécessaire. Jamais nous n'avons mieux senti que la prospérité économique de l'Europe était indissociable d'une volonté politique commune.

Faire aboutir une réforme du système monétaire international, relancer l'union économique et monétaire, jeter les bases d'un véritable ensemble confédéral européen : ces trois thèmes d'action que la France propose cette année à ses partenaires, avec plus de force encore que par le passé, ne prennent tout leur sens et toute leur valeur que l'un par rapport à l'autre ; c'est leur convergence et leur succès qui mèneront l'Europe à l'unité par le seul chemin qui vaille : celui de la prospérité.

Ce débat de politique étrangère, je le disais il y a un instant, se rattache, mesdames et messieurs, à la discussion du budget de la nation. Il était donc bon qu'il permit au Gouvernement de souligner que les choix fondamentaux de sa politique monétaire, définis dès le début de la session par M. Giscard d'Estaing, procédaient exactement de la même idée directrice qu'un des choix fondamentaux de sa diplomatie.

Mais, si nous n'avons pas le droit de transiger sur la sauvegarde ou le rétablissement des conditions mêmes de la poursuite du progrès économique et social — car, en définitive, tel est bien le véritable enjeu — nous nous interdisons de laisser la crise monétaire et les différends qu'elle suscite rompre

la continuité de nos grands desseins. Les dissensions dont j'ai parlé sans ambages ne nous inciteront pas à soutenir avec moins de détermination les efforts déployés, à l'instar de la France, par la République fédérale pour éliminer les séquelles de la guerre froide. *(Très bien! sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

« Le plus nécessaire et le plus difficile — a dit un moraliste — est de vouloir les conséquences de ce qu'on veut ». Or, que voulons-nous ? Faire progresser du même pas l'union de l'Europe occidentale et, dans « l'Europe tout entière » que les six pays réunis à la Haye il y a deux ans avaient pris soin — sur l'initiative de la France — d'inclure dans le communiqué final de leur conférence au sommet, la détente des rapports internationaux qui doit conduire à l'entente et à la coopération.

**M. Jacques Bouchacourt.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** L'expression de cette double volonté est bien claire : faire en sorte que l'année 1972 puisse être tout ensemble celle de la conférence au sommet, proposée par la France, qui renforcera la solidarité de 250 millions d'Européens, et celle de la première conférence à laquelle participeront les Etats-Unis et le Canada pour la sécurité et la coopération de tous les Européens.

Mais, sur le premier point, le retentissement de notre initiative a été trop grand et, sur le second point, les conséquences de notre prise de position ont été trop vastes pour que nous nous bornions à des déclarations de principe. De même que notre doctrine monétaire et la fermeté avec laquelle nous nous y tenons doivent avoir pour effet de recréer les conditions du succès de la conférence au sommet des pays membres de la Communauté élargie, de même nous entendons apporter, de façon précise et détaillée, notre contribution à la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe. Si les chefs de mission des Etats intéressés doivent — comme l'a proposé le Gouvernement finlandais et comme la France l'accepte et même le souhaite — entreprendre à Helsinki dans les plus brefs délais les travaux préparatoires, il n'est pas trop tôt pour que chaque participant définisse clairement sa conception de l'objet des travaux. Voici la nôtre. Nous croyons qu'une des meilleures façons, peut-être la meilleure, d'accroître la sécurité du continent est d'aider — selon les termes de la déclaration franco-soviétique du 30 octobre — les peuples à mieux se connaître en bénéficiant mutuellement des fruits de leur travail, de leur art et de leur pensée, donc d'abaisser les barrières qui gênent encore, ici et là, le déplacement des personnes, l'échange des informations, le mouvement des idées, *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)* de faire en sorte que — sans porter atteinte à la souveraineté d'aucun de ces Etats — une véritable interpénétration réciproque rapproche leurs peuples qui, se comprenant mieux, verront également s'élever, grâce à de tels échanges, leur niveau de vie intellectuelle et matérielle.

Pour progresser dans cette voie, il importe que la conférence ne soit pas seulement une rencontre entre des hommes politiques qui confronteront leurs vues, mais qu'elle donne lieu à un travail approfondi, fouillé, précis, par lequel des spécialistes pourront mettre en œuvre, dans chaque domaine, les décisions de principe auxquelles seront parvenus les ministres. Nos préférences vont donc à une conférence siégeant tour à tour à deux niveaux — et je le dis aujourd'hui pour la première fois publiquement au nom de la France — au niveau des ministres des affaires étrangères pour donner l'impulsion initiale, puis pour sanctionner les résultats ; et, dans l'intervalle, au niveau de trois commissions chargées de rendre tangibles, pour les peuples, les progrès accomplis dans les domaines de la sécurité, des échanges de biens, et aussi des échanges d'idées ou de personnes.

**MM. Jacques Bouchacourt et Michel Habib-Deloncle.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Il va de soi que, si les résultats la justifient, une réunion à l'échelon le plus élevé pourra couronner l'entreprise.

Cette analyse, mesdames, messieurs, nous permet de saisir avec précision pourquoi la visite de M. Léonid Brejnev à la France — la première qu'il ait rendue à un pays occidental — prend, à nos yeux comme aux yeux de nos hôtes, la valeur d'un succès exemplaire. En employant cet adjectif, je pense à l'un des treize principes de notre coopération, dont l'énoncé porte — depuis samedi dernier — les signatures de MM. Brejnev et Pompidou : « La France et l'U. R. S. S. édifieront leurs relations bilatérales dans tous les domaines de façon telle qu'elles servent de bon exemple de coopération d'égal à égal entre Etats à systèmes différents ».

Ce principe fait suite à deux autres qui le complètent et se complètent. D'une part, la politique d'entente entre la France et l'U. R. S. S. est appelée à devenir « un facteur permanent

de la vie internationale ». Cela est d'ailleurs si vrai que l'accord sur le développement de la coopération économique, technique et industrielle prévoit l'élaboration d'un programme d'approfondissement pour une période de dix ans. D'autre part, « cette coopération n'est dirigée contre les intérêts d'aucun peuple et n'affecte en rien les engagements assumés par les deux pays à l'égard d'Etats tiers ».

Mais la volonté de préparer, dans les meilleurs délais, la convocation d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe — dans l'espoir que son succès permettra de lui donner des prolongements — implique encore deux conséquences sur lesquelles le Gouvernement a le désir de s'exprimer très clairement devant l'Assemblée nationale. L'une concerne nos rapports avec l'Allemagne de l'Est, l'autre ce qu'on appelle la réduction mutuelle équilibrée des forces.

J'ai retiré de ma dernière comparution devant votre commission des affaires étrangères le sentiment que vous attendiez du Gouvernement qu'il se montrât, sur ces deux points, à la fois très précis et très complet. Je vais m'efforcer de répondre à cette attente.

Supposons, mesdames, messieurs, que les quatre puissances responsables n'aient pas pu se mettre d'accord sur un règlement satisfaisant de la question de Berlin. Supposons que les négociations germano-soviétiques et germano-polonaises n'aient pas conduit à la conclusion de deux traités. Supposons que les négociations interallemandes, qui permettent d'espérer l'établissement de rapports normaux entre la République fédérale et la République démocratique allemande, n'aient pu être engagées.

Chacun conviendra que — si la réalité correspondait malheureusement à ces hypothèses — la préparation de la conférence ne serait pas pour demain, ni sa réunion pour après-demain.

Inversement, il est bien clair que, si nous voulons hâter la réunion et la préparation de la conférence, nous devons faire tout ce qui peut favoriser, et nous ne devons rien faire qui risque de contrarier, la conclusion du protocole final de l'accord sur Berlin, la ratification des traités de Moscou et de Varsovie, le progrès des négociations interallemandes.

Cette règle, qu'aucun partisan de la détente ne songe à contester, qu'aucun partisan de la détente ne pourrait contester sans devenir prisonnier d'une contradiction redoutable, nous dicte notre attitude à l'égard d'un problème qui, je le répète, retient à bon droit l'attention de votre Assemblée et, plus particulièrement de votre commission des affaires étrangères, dont une délégation était récemment à Berlin-Est.

Une première remarque : nos contacts et nos échanges avec la République démocratique allemande se développent sur la base de l'intérêt réciproque ; dans les domaines de l'économie, du commerce, des échanges universitaires, culturels, artistiques, sportifs, et même parlementaires, ces rapports se sont sensiblement accrus au cours des dernières années ; on sait, en outre, que nos industries exportatrices disposent depuis 1970 d'une représentation à Berlin-Est.

Je suis en mesure d'affirmer que nous ne sommes en retard sur personne, pas même sur les pays européens qui — contrairement à nous — observent un statut de neutralité.

Bien entendu, la situation actuelle n'est pas immuable. Elle est, au contraire, évolutive. Quand Berlin — après avoir été si longtemps le lieu et le symbole de la tension — sera devenu le lieu et le symbole des prolongements de la coexistence pacifique, cette amélioration ne manquera pas de se refléter sur la situation générale de notre continent.

Alors la notion clef qu'a su mettre en lumière mon ami M. le président Jean de Broglie à l'occasion d'un récent voyage — celle de progressivité — prendra toute sa valeur.

Qui donc pourrait nous reprocher de ne pas vouloir compromettre la poursuite de la politique d'ouverture dans laquelle la République fédérale s'est engagée avec notre appui et — pourquoi ne pas le dire ? — à notre exemple ?

Pas ceux, en tout cas, qui tiennent au rang de la France et savent que nos responsabilités particulières, en ce qui concerne Berlin et l'Allemagne dans son ensemble, conjointement exercées avec nos alliés, font partie du grand héritage et nous tiennent en haleine.

Pas ceux, en tout cas, qui, fidèles à l'esprit et à la lettre du traité signé en 1963 par de Gaulle et Adenauer, souhaitent qu'une conversation directe et efficace puisse, avant le début de l'année prochaine, réunir le président Pompidou et le chancelier Brandt.

Il ne nous appartient pas de formuler un jugement sur le lien établi par M. Brejnev entre la conclusion définitive de l'accord sur Berlin et l'entrée en vigueur des traités de Moscou et de Varsovie. Mais il nous appartient de constater qu'on ne saurait à la fois approuver cette initiative et nous demander

d'en prendre une qui — j'use volontairement d'un euphémisme — rendrait plus difficile la ratification de ces traités.

Parce que le Président de la République a établi le 23 septembre, dans sa conférence de presse, et confirmé le 25 octobre, à Versailles, en accueillant M. Brejnev, un certain ordre de priorité, nous accusera-t-on — comme on n'a pas craint de le faire — de « nous placer à la remorque de l'Allemagne » ?

Etrange façon d'être à la remorque de la République fédérale que de lui faciliter ses propres progrès dans la voie que nous avons ouverte !

Voilà pour la première conséquence, et voici pour la seconde. Quand nous disons que le moment est venu, pour « l'Europe tout entière », de se donner rendez-vous à elle-même, nous résumons ce dessein par un titre : conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ; les deux termes, sécurité et coopération, demeurant accolés parce que les notions qu'ils recouvrent sont complémentaires et indissociables.

Mais nous nous gardons bien de choisir le nom auquel, dit-on, d'autres avaient songé : « conférence Est-Ouest » !

Pourquoi ? Parce que notre but n'est certes pas de consacrer ni même d'organiser la confrontation des deux camps, mais au contraire de la réduire jusqu'à la faire tomber en désuétude.

Voilà justement pourquoi le dixième des principes de la coopération franco-soviétique énoncés il y a quatre jours lie la possibilité de « résoudre les problèmes du désarmement général et complet, et avant tout du désarmement nucléaire » à la nécessité de « surmonter la division du monde en blocs ».

Comment pourrions-nous, dès lors, ne pas regretter qu'au moment même où se précisent les chances de la première conférence pour la sécurité et la coopération de tous les Européens, un autre projet vienne distraire l'attention : celui d'une négociation — entre l'Est et l'Ouest, cette fois — non pas sur la réduction des potentiels militaires, mais — ce qui est tout différent — sur la réduction des forces en Europe ?

Il est significatif que l'ancien secrétaire général de l'Alliance atlantique ait été désigné par nos alliés pour sonder — sur ce projet — les intentions de Moscou qui vient — semble-t-il — de s'y rallier. Mon ami M. Brosio ne parlera pas en notre nom.

Il a l'esprit trop cartésien pour s'en étonner. Car il ne peut manquer, malgré tout, d'être frappé par la confusion qui conduit les partisans, anciens ou fraîchement convertis, de cette entreprise à s'y engager pour des motifs parfaitement contradictoires.

Je ne chercherai pas querelle à ceux qui croient pouvoir manipuler, en quelque sorte, l'équilibre sur lequel repose la sécurité de l'Europe, sous prétexte que cet équilibre est de toute façon menacé par une certaine tendance des Américains au désengagement partiel.

Que veut-on dire ? Que nous dissuaderions l'Amérique d'abaisser sa garde en commençant par abaisser la nôtre ? Ou que nous devrions abaisser notre garde parce que les Etats-Unis abaisseraient la leur ? Deux façons d'indiquer — sans oser le dire — que l'Europe renonce, non pas seulement à être maîtresse, mais encore à participer à la maîtrise de son destin.

Je ne chercherai pas non plus querelle à ceux qui, tout récemment encore, dénonçaient le signal de Reykjavik, auquel n'avait pas encore répondu le signal de Tbilissi, comme un obstacle à la convocation et au succès de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Je leur dirai seulement que, pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas changé d'avis. Nous croyons toujours que confronter maintenant les systèmes militaires et faire passer la considération de leurs intérêts avant celle des nations serait une erreur alourdie par deux risques : celui de réveiller le style de la guerre froide ; celui, plus grave encore, de transformer l'Europe en un simple objet de concertation entre les deux plus grandes puissances, comme si son premier devoir n'était pas — je me répète intentionnellement — de se préparer elle-même à revendiquer, dans l'entente et la coopération entre toutes les nations qui la composent, le maximum de responsabilités dans la détermination de son propre avenir. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Au lendemain des conversations franco-soviétiques, je veux exprimer, non sans une certaine confiance, l'espoir que, du moins, rien ne sera négligé pour éviter que la négociation dont je viens d'évoquer la périlleuse ambiguïté ne retarde l'essentiel : je veux dire la conférence qui — en faisant mûrir les promesses de détente — créera les conditions politiques propres à permettre aux nations européennes de consacrer, sans crainte et en toute indépendance, le principal de leurs ressources aux tâches de la paix.

En effet, comme le répondait hier soir M. Michel Debré à M. Pierre Villon, nous voulons le désarmement, le vrai.

Il est même temps, pour dissiper les légendes, de préciser, sur ce point capital, nos quatre règles de conduite, après avoir rappelé que — sans nous immiscer dans leur déroulement — nous formons des vœux pour le succès des conversations russo-américaines relatives aux armements stratégiques qui, au demeurant, portent, non sur le désarmement, mais sur le maintien de l'équilibre nucléaire entre les deux très grandes puissances.

Première règle : nous avons toujours soutenu, et nous continuons de penser, que l'étude du désarmement devrait commencer par l'examen des problèmes nucléaires et que les discussions sur ce point auraient les meilleures chances d'être fructueuses si elles se déroulaient dans le cadre d'une négociation organisée entre les puissances responsables.

Dans cet esprit, nous avons de tout temps marqué notre préférence pour une conférence des cinq puissances nucléaires et nous en avons encore donné récemment la preuve en répondant de façon positive à la proposition faite en ce sens par le gouvernement de l'U. R. S. S.

Deuxième règle : cette prise de position est essentiellement dictée par un souci d'efficacité. Néanmoins, s'il est vrai qu'une conférence à cinq demeure pour le moment irréalisable, nous ne voulons pas considérer défavorablement le projet d'une conférence mondiale qui, soigneusement préparée, peut contribuer à une relance du problème du désarmement et fournir en particulier aux pays qui disposent d'armements nucléaires un cadre pour en discuter ensemble dans l'intérêt de tous les peuples.

Troisième règle : les problèmes du désarmement ne doivent pas être le monopole de quelques-uns. Leur règlement définitif ne peut être acquis sans le concours de toute la communauté internationale. C'est pourquoi nous entendons assortir les mesures de désarmement d'un ensemble de procédures de vérification et de contrôle d'un caractère véritablement international.

Quatrième règle enfin : il demeure que les espoirs qui peuvent être fondés sur le succès d'une conférence mondiale n'ont de sens que si la participation de toutes les puissances nucléaires est assurée. Pour notre part, c'est dans cette conviction que nous donnons notre approbation au projet de résolution pour une conférence mondiale de désarmement déposé par l'U. R. S. S. à l'assemblée générale des Nations Unies.

Et voici, mesdames, messieurs, que la logique de notre analyse s'est élargie à la dimension du monde. Comment s'en étonner ? Partout la France a un nom à porter. Elle a partout un rang à soutenir. Chacun, désormais, nous l'attribue. Cela suffit à nous interdire de le quitter. Comment manifester cette volonté de présence qui, nulle part, n'est une volonté de puissance ?

Dès le début de l'année prochaine, j'aurai l'honneur d'accompagner, avec M. Yvon Bourges, le Président de la République dans son deuxième voyage en Afrique. Je n'avais pas pu être le témoin du premier, parce que la France assumait alors la présidence du conseil des ministres de la Communauté européenne.

Comme l'ont très bien souligné vos rapporteurs, le nouvel exercice nous fournit, à M. Bourges et à moi-même, les moyens d'une impulsion nouvelle.

Je cite M. Hauret : « La coopération ne répond pas seulement à des impératifs d'ordre moral, elle présente un intérêt réciproque pour chacune des parties, ce qui constitue d'ailleurs la meilleure garantie de sa continuité ».

N'oublions pas, au demeurant, que, comme l'a fortement marqué il y a un instant M. de Lipkowski, le volume total des dotations consacrées à nos interventions culturelles, scientifiques et de coopération — en dehors naturellement des dotations consacrées de façon spécifique à l'Afrique francophone — dépasse, pour la première fois, le milliard de francs.

Aide au développement, défense du français, progression des échanges scientifiques : tels sont les soucis prioritaires qui ont guidé notre effort pour placer le budget que nous vous soumettons — selon la très brillante formule de M. Arthur Conte — « sous l'éclairage d'une mutation mondiale des forces et des problèmes ».

Cette même volonté de présence sans volonté de puissance s'applique à ce qu'on appelle « la politique Méditerranéenne de la France ».

L'expression est naturellement juste, dans la mesure où elle nous rappelle que nous sommes une importante puissance riveraine et que cela nous crée des devoirs. Elle deviendrait équivoque si elle était interprétée comme signifiant que nous pratiquons, à l'égard de la Méditerranée, une politique distincte des principes généraux de notre diplomatie. Car le contraire est vrai.

Quand nous cherchons à refaire du bassin méditerranéen « un lac de paix », quand nous prétendons, non certes en exclure les Américains et les Soviétiques — ce qui serait absurde et vain — mais éveiller chez tous les riverains la conscience d'une communauté d'intérêts, ce qui est la seule façon d'éviter que leur sort ne soit tranché sans eux et au-dessus d'eux, nous restons simplement fidèles à nos maximes et — vous venez de le constater — à notre vocabulaire propres.

Un éloquent polémiste me disait, l'an dernier, dans une autre assemblée : « Au Proche-Orient, vous ne réussirez jamais à vous poser en arbitres ou en médiateurs. »

Nous y réussirons d'autant moins que nous n'y avons jamais songé : nos initiatives ont toujours eu pour objet de soutenir la communauté internationale, dont la volonté s'est exprimée par une résolution du conseil de sécurité, qui aura quatre ans dans moins de trois semaines.

L'effort isolé du gouvernement des Etats-Unis permettra-t-il de faire accepter un règlement intérimaire par les parties intéressées ? Nous le souhaitons de tout cœur, comme nous avons souhaité le cessez-le-feu, ne fût-ce que par horreur du sang versé. Mais, à l'instar de l'Afrique, dont quatre chefs d'Etat que nos vœux accompagnent prennent aujourd'hui même contact avec les pays intéressés, nous redoutons une certaine accoutumance que pourrait secouer un douloureux réveil.

La communauté internationale ne peut pas être affranchie des responsabilités générales que la charte lui confère, ni les membres permanents du conseil de sécurité de leurs responsabilités particulières.

Ces responsabilités envers tous les pays de la région sont bien claires : leur permettre à tous de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ; les préserver, les uns de toute annexion territoriale, l'autre de la tentation annexionniste qui, sans doute, serait à la longue son plus dangereux ennemi.

La mission de l'ambassadeur Jarring sera donc, ou bien, s'il y a une solution intérimaire, le moyen nécessaire d'en faire l'amorce d'un règlement global, ou bien — s'il n'y avait malheureusement pas de solution intérimaire — le dernier recours de la paix.

Enfin, notre volonté de présence excluant toute volonté de puissance n'est pas, mesdames, messieurs, moins manifeste en Asie.

Nous sommes le premier pays d'Occident auquel la Chine ait envoyé une délégation gouvernementale, quelques semaines avant l'hommage tardif mais éclatant, que l'Assemblée générale des Nations Unies vient de rendre à la clairvoyance du général de Gaulle.

Développer les contacts politiques, car les invitations adressées à plusieurs membres du Gouvernement ne resteront pas sans réponse ; accroître le commerce ; reprendre les échanges culturels ; telles seront, dans l'année qui vient, les trois idées directrices de nos rapports avec Pékin.

Quelques mois après la visite de l'empereur du Japon au Président de la République française, soit tout au début de l'an prochain, je me rendrai, pour la seconde fois, à Tokyo. L'établissement de consultations régulières entre les ministres des affaires étrangères des deux pays n'a jamais été mieux justifié par l'événement.

En effet, le moment approche où le Japon, sortant, lui aussi, de l'après-guerre, secoué, lui aussi, par la tourmente commerciale et monétaire, va nécessairement s'interroger sur les conditions durables d'une coopération pacifique avec le monde extérieur, y compris l'Europe occidentale. Il nous trouvera prêts à l'entendre et à lui répondre.

Dans quelques jours enfin, le Premier ministre de l'Inde sera notre hôte. Cette femme d'élite porte le fardeau d'une tragédie. Nous saluons son courage inquiet et magnifique. Nous ne nous contenterons pas de lui répéter ce que la voix la plus autorisée disait, il y a dix jours, au nom de la France ; la communauté internationale se doit, pour son honneur, d'accroître une aide humanitaire à laquelle nous avons déjà fourni deux contributions.

Nous ajouterons que nous demeurons prêts à concerter nos efforts avec tous ceux qui sont déployés pour éviter que l'injustice suprême — la guerre — ne vienne mettre le comble au martyre de millions d'hommes sur lesquels semblent s'acharner les cataclysmes. Par deux fois, la France s'est tournée vers le président Yahia Khan pour l'inciter à rechercher un règlement politique et constitutionnel qui puisse recevoir le consentement des populations et permettre le retour dans leurs foyers de la masse immense des réfugiés.

J'ajoute qu'aucun contrat d'armement n'a été conclu avec le Pakistan depuis le 25 mars, date du début de la crise. Quant aux autres mesures qu'appelle le service de la paix, elles ont

fait l'objet, ici même, vendredi dernier, d'une réponse à mon ami M. de Grailly que je remercie d'avoir compris toute la signification de son laconisme.

Mais un autre conflit se perpétue en Asie du Sud-Est. Votre vote démontrera tout à l'heure que la France n'a changé ni de politique ni de sentiments : les crédits que nous vous proposons de consacrer à la coopération avec les pays de la Péninsule traduisent notre conviction que l'Indochine et la France sont appelées à écrire ensemble de nouvelles pages.

Il est raisonnable d'espérer que les conditions de la paix — qui, elles non plus, n'ont pas changé — seront remplies en 1972. Quand les quatre Etats d'Indochine bénéficieront enfin de l'indépendance dans la neutralité, on ne se demandera plus si les 12 millions et demi de tonnes d'explosifs qui ont été, depuis six ans, déversées sur la Péninsule étaient plus « réalistes » que le discours de Pnom Penh. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Mesdames et messieurs, une simple vérité surplombe cette analyse, trop longue et pourtant sommaire, d'une politique étrangère : le refus de toutes les hégémonies est la meilleure contribution qu'un pays tel que la France puisse fournir à la naissance difficile d'une véritable communauté internationale.

Le général de Gaulle et M. Georges Pompidou ont donné, à trente ans de distance, deux définitions de l'indépendance qui se rejoignent et se complètent.

« L'indépendance, a écrit le premier dès avant la fin de la guerre, ne peut plus, désormais, avoir le moindre rapport avec l'isolement ».

Et c'est la semaine dernière que M. Pompidou disait à M. Brejnev : « Ni vous ni nous ne méconnaissons les liens spéciaux qui peuvent exister entre telles ou telles nations, qu'elles soient européennes ou non ; nous ne cherchons pas à distendre ces liens entre les autres, de même que nous cherchons à resserrer, dans le cadre des communautés par exemple, nos liens avec tels de nos amis ou de nos voisins. Mais nous plaçons au-dessus de tout la notion d'indépendance nationale : nous respectons toutes les indépendances... »

Tant il est vrai, mesdames, messieurs, que l'affirmation d'une indépendance exemplaire est tout le contraire de l'expression d'un nationalisme, c'est-à-dire d'un égoïsme, quand elle reflète l'adaptation aux mutations du monde d'un vieux pays qui — pour la première fois depuis le début de sa longue histoire — peut et veut avoir des alliés sans avoir d'ennemis. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Broglie, premier orateur inscrit.

**M. André Chandernagor.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Chandernagor, pour un rappel au règlement.

**M. André Chandernagor.** Je veux appeler l'attention de l'Assemblée sur une situation que je ne qualifierai pas d'exceptionnelle, car elle est, hélas, devenue habituelle — et je le déplore — mais qui constitue aujourd'hui un bon exemple de ce qui ne devrait pas se produire dans un Parlement comme le nôtre.

Les rapporteurs disposaient d'un temps de parole de une heure trente-deux minutes et ils ont utilisé deux heures trente. Nous avons commencé ce matin, à onze heures trente, ce qu'on appelle un débat. Nous avons entendu avec intérêt les différents membres du Gouvernement répondre aux huit rapporteurs, tous membres de la majorité. Ainsi, pas un seul membre de l'opposition n'a pu encore s'exprimer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Les deux premiers orateurs, inscrits pour une durée totale de quarante minutes, appartiennent également à la majorité. Dès lors, le premier orateur de l'opposition — c'est avec son intervention que le dialogue s'engagera — ne prendra la parole que vers vingt-deux heures.

Je veux bien que l'on transforme l'Assemblée en académie ou en syndicat d'admiration réciproque, mais ce n'est pas là le rôle d'un parlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* — *Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je reconnais mal M. Chandernagor dans cette intervention. Est-ce donc lui qui va reprocher au Gouvernement de répondre dans le détail aux

questions posées par des rapporteurs qui, au surplus — M. Chandernagor semble l'oublier — ont reflété, dans bien des cas, ce qui est tout à l'honneur de l'opposition, l'opinion unanime des commissions au nom desquelles ils rapportaient ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

C'est ma première observation.

Deuxième observation : je crois avoir démontré, depuis que je suis ministre des affaires étrangères ou que je siège au sein du Gouvernement, que j'ai le plus profond respect pour les opinions exprimées par les membres de l'opposition, lesquels, sur le plan de la politique internationale, ont souvent du mal à s'affirmer aussi opposants qu'ils le souhaiteraient.

J'assisterai, soyez-en sûrs, à toute la séance de nuit et je me ferai un plaisir et même un honneur de répondre aussi longuement qu'il le faudra à tous les orateurs.

Permettez-moi seulement de formuler le vœu que, quelle que soit l'heure à laquelle je répondrai à vos collègues et à vous-même, monsieur Chandernagor, tous les membres de l'opposition qui auront pris la parole soient encore présents. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. Max Lejeune.** Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Max Lejeune, pour un rappel au règlement.

**M. Max Lejeune.** Notre collègue M. Chandernagor, régulièrement inscrit dans le débat, a soulevé une question qui, en toute équité, doit retenir l'attention de l'Assemblée.

C'est un fait, peut-être malencontreux mais réel, que, depuis onze heures trente ce matin, nous n'avons entendu, dans cet hémicycle, qu'un son de cloche. Pour ma part, je serai amené, au nom de mon groupe, à évoquer à nouveau ce problème devant la conférence des présidents.

Si les rapporteurs, au lieu de dépasser d'une heure leur temps de parole — ce qui est excessif — avaient eu le souci de le respecter, au moins un orateur de l'opposition aurait pu s'exprimer en fin d'après-midi.

Quant à M. le ministre, qu'il me permette de lui dire qu'il n'est nullement en cause en la circonstance. Nous avons écouté son exposé avec beaucoup d'attention et d'intérêt. Mais nous avons noté qu'il avait répondu par avance à certaines questions des rapporteurs, ce qui a donné l'impression à plusieurs d'entre nous qui ne sont pas membres de la commission des affaires étrangères, qu'en fait les débats de cette commission se poursuivaient en séance publique.

Pour ce qui est de notre présence sur ces travées, il nous serait trop facile de répondre, à certains moments, et de poser des questions. Mais nous ne nous livrerons pas à ce jeu déplaisant parce qu'il ne grandirait pas l'institution parlementaire à laquelle nous sommes attachés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs autres bancs.*)

**M. le président.** J'indique à nos collègues du groupe socialiste que leur représentant à la conférence des présidents, qui doit se réunir à 19 heures, pourra faire état de leurs préoccupations.

Cet après-midi, la présidence a rappelé à différentes reprises que les temps de parole devaient être respectés. Les rapporteurs ont dépassé le leur de trente-cinq minutes, mais ils étaient sept.

**M. André Chandernagor.** Ils ont presque doublé leur temps de parole !

**M. le président.** D'autre part, je vous informe que le Gouvernement est resté en deçà du temps de parole pour lequel il est inscrit dans la discussion de ce budget.

Enfin, M. de Broglie, à qui je vais donner maintenant la parole, parle au nom de son groupe et son temps de parole n'est pas décompté sur celui de la commission mais sur celui des républicains indépendants.

La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

**M. Jean de Broglie, président de la commission des affaires étrangères.** Monsieur le ministre, nous voici dorénavant, à l'occasion d'un budget qui n'est ni meilleur ni pire qu'un autre, — c'est, en simplifiant un peu, l'essentiel de ce qu'on peut en dire — amenés à faire le point, tant de la situation générale que d'une action internationale de la France où nous nous plaisons à reconnaître la marque de votre action et celle de votre

talent. Votre discours de tout à l'heure nous en a révélé une fois de plus le caractère éminemment constructif.

Au lendemain du congrès de Vienne où le génie diplomatique de Talleyrand venait de rompre la politique des blocs de l'époque, le ministre anglais George Canning avait eu cette phrase désabusée : « Voici des temps nouveaux ; désormais Dieu sera pour tous et chacun agira pour soi ».

Sommes-nous soudain dans une période semblable ? Vivons-nous une résurrection des intérêts nationaux et des priorités nationalistes ? Est-ce seulement pour soi et par soi qu'on devra agir désormais ?

Les renversements de politique qui ont suivi le congrès de Vienne et qui avaient été déjà provoqués par un réveil des priorités nationales, viennent tout naturellement à l'esprit du spectateur un peu déconcerté de ceux de ces derniers temps.

Voici le président Nixon qui se rend à Pékin tandis que M. Brejnev effectue à Paris son premier voyage politique en Occident. Voici l'Angleterre accédant au Marché commun au moment où les Nations Unies expulsent Formose de leur sein. Voici les Etats-Unis érodant les structures commerciales et monétaires les unissant au monde libre et abandonnant l'essentiel de leur aide au tiers monde, au moment même où l'accord sur Berlin consacre, pour une part, la réussite de leur politique en Europe. Les voici résistant aux demandes des pays producteurs de pétrole, tout en accroissant leur influence parmi eux. Leurs négociations sur le désarmement en matière de fusées, d'armement stratégique, progressent régulièrement, tandis qu'au Moyen-Orient comme au Viêt-nam les conflits stagnent, s'aigrirent tout en restant contenus et entretenus par les Etats-Unis et par l'Union soviétique.

Jamais le désordre des faits n'a semblé plus apparent, ni le paradoxe des politiques plus complet, plus criant. Or il y a fatalement à tout cela des causes profondes qu'il importe de dégager, un fil conducteur à retrouver et des leçons dont il est nécessaire de tirer les conséquences.

Nous changeons d'époque. Pourquoi ? D'abord, parce qu'en Europe la détente porte ses fruits et parce qu'en Asie l'absence de débouchés de la politique militaire américaine en porte d'autres.

Nous changeons d'époque. Pourquoi encore ? Parce que la course aux armements intercontinentaux devient insupportable, même aux super-grands, parce que tout progrès décisif de la défense en matière nucléaire rendrait inutiles et vains les efforts, les dépenses et l'effet de dissuasion qui résulte de l'invulnérabilité actuelle de l'attaque atomique, fondement de l'équilibre des terreur et, par conséquent, de la paix.

Le sentiment d'un point optimum à ne pas dépasser pour que la guerre continue à rester impossible à l'échelle générale s'est fait jour peu à peu et pourrait être le sommet d'une course aux armements dont chacun connaît la vanité.

Nous changeons d'époque. Pourquoi, enfin ? Parce que, peu à peu, des puissances nouvelles économiques, et demain politiques, sont en train de surgir, concurrents qu'il faut considérer ou puissances potentielles qu'il convient d'observer, parce que, dans le même temps, l'aide au tiers monde est globalement une déception au regard des buts propres que poursuivent les Etats-Unis comme l'Union soviétique.

Quel est, alors, le sens de cet ensemble de changements ?

Trois directions, me semble-t-il, paraissent se dégager.

La première est l'effacement progressif du directoire des deux super-puissances. La politique monétaire américaine a réveillé le géant japonais, et même le Canada. L'affaire de Formose a permis aux petites nations de se rebiffer, tandis que la perspective d'une présence de Pékin à l'O. N. U. y transforme déjà toutes les règles du jeu.

De longue date, le patriotisme yougoslave, et, plus près de nous, le quant-à-soi roumain, ont changé quelque chose, que les réactions de l'Egypte, de la Libye et du Soudan, à l'égard du communisme interne, ont davantage encore mis en lumière tout récemment.

Enfin, l'inexplicable rivalité entre l'Union soviétique et la Chine, la décision américaine de ne plus ignorer Pékin, de jouer de cette querelle, quitte à en accepter ailleurs certains inconvénients, tout indique désormais une conjoncture où l'empire des deux super-grands sera moins profonde et moins aisée, et où leur stratégie globale sera de moins en moins un dialogue.

La seconde direction qui éclaire nombre de faits en apparence contradictoires, est le profond tournant de la politique américaine.

Il suffit de lire les discours du président Nixon pour la saisir. Elle s'exprime par un souci croissant des impératifs nationaux et

des conditions du progrès, comme de la prospérité interne de ce pays. Elle s'analyse en un retrait progressif des forces, puis des engagements des Etats-Unis dans le monde, notamment au Vietnam et en Europe. La politique américaine va être désormais de demeurer le recours nucléaire du monde libre, et de se dégager pas à pas, en laissant derrière elle des équilibres régionaux.

Une telle politique, si nous l'analysons, présente de par le monde des aspects différents.

En Asie, elle s'appelle déjà la vietnamisation. Demain, si besoin est, et besoin sera, elle impliquera, sous une forme ou sous une autre, le réarmement du Japon. Il est probable également, qu'avec plus de prudence, cependant, elle conduira au Proche-Orient à une politique plus amicale pour le monde arabe.

A l'égard de l'Europe, les choses sont plus complexes. Cette politique s'énonce, dans un premier domaine, par une sorte de doctrine de souveraineté monétaire limitée à l'égard du dollar. Elle se présente, par ailleurs, sous la forme d'une triple exigence d'une prise en charge adéquate du fardeau militaire, d'un espace commercial suffisamment ouvert à l'exportation américaine soit en Europe, soit en Afrique, et d'une contribution indirecte, par un moyen quelconque, soit en Eurodollars, soit en devises nationales, à l'équilibre, ou mieux, à l'excédent de la balance des paiements des Etats-Unis.

En un mot, le fardeau des Etats-Unis doit être redistribué et chacun devra mieux contribuer à l'équilibre comme à la croissance de l'économie dirigeante du monde libre. C'est là la seconde direction possible de l'époque qui s'ouvre. Sous bénéfice d'inventaire, il nous est peut-être possible de ne pas nous y engager sans réserves ni résistances.

La troisième direction que l'on peut entrevoir repose sur ce qui est aujourd'hui l'évolution profonde de la politique soviétique.

Sans renoncer, sans doute, à l'idéologie officielle ni diminuer son effort d'armement ou sa présence militaire au centre de l'Europe, ce grand pays, qui vient de nous honorer d'une visite éminente, paraît, pour des raisons à la fois parallèles et contraires à celle des Etats-Unis, amorcer une politique qui, de moins en moins, rappellera celle de la guerre froide, ni même celle de l'époque de M. Khrouchchev.

Non pas certes, qu'il faille imaginer un même type de retrait politique ou idéologique des pays dominés, mais il semble bien que l'U. R. S. S., qui a aussi ses problèmes intérieurs et ses points d'interrogation à l'extérieur, et qui paraît prendre conscience des limites du communisme dans le monde actuel, recherchera une sorte de pause, c'est-à-dire une forme de paix réelle.

Aussi peut-on prévoir, pour la période qui s'ouvre, une action internationale de stabilisation, de défense des *statu quo*, d'acceptation du fait national que, décidément, l'idéologie n'érode pas, enfin de solution politique des conflits locaux.

Une telle politique n'est nullement contradictoire avec les objectifs séculaires de la Russie. Au traité de Westphalie, le cardinal de Mazarin avait retardé de deux siècles l'unité allemande en se faisant le garant de la stabilité des frontières des principautés germaniques. De même, aujourd'hui, une politique de reconnaissance des souverainetés nationales peut être un moyen efficace de ralentir les regroupements et de neutraliser les pays européens. C'est donc une politique traditionnelle pour l'Union soviétique. Est-ce la bonne politique ? Nous ne le savons pas.

Quoi qu'il en soit, les méthodes et l'image que va donner d'elle-même l'U. R. S. S., vont profondément changer.

Cela va signifier en Asie une politique de modération et de contrepois aux pressions chinoises, tant à l'égard du sous-continent indien que dans l'Asie du sud-est.

Cela signifiera, sans doute, la recherche de tensions stabilisées au Moyen-Orient. Cela signifiera surtout une normalisation générale offerte aux nations européennes sous la forme d'une conférence de sécurité et de coopération, et sur la base d'un compromis que l'on peut schématiser sous la proposition suivante : les frontières de Yalta sans l'esprit de Yalta.

La fin d'un monde exclusivement bipolaire, l'apparition de géants nouveaux, l'acceptation des réalités nouvelles par les deux super Grands, telles sont les lignes de l'évolution prévisible, à laquelle devra tenter de s'adapter notre politique étrangère.

En vérité, depuis un an, cette adaptation est pressentie. Et cela n'a pas été le moindre mérite de notre diplomatie de faire en sorte que, au regard de ces changements, s'approfondisse et s'élargisse l'entrepris de la Communauté.

Or voici donc accompli le grand événement de cet élargissement du Marché commun. Une fois encore, saluons le ralliement

de la Grande-Bretagne à ces structures et à ces lois. Saluons en elle, nous, Français, l'amie des mauvais jours, la mère des parlements ; saluons son apport technologique, industriel, financier et son expérience, commune à la nôtre, des affaires du monde.

Saluons l'Europe des nations, que sa présence implique, très différents des intégrations d'hier, mais unie, désormais, par sa civilisation et son éclat, et combien plus crédible et plus probable, tant sur le plan de l'unification économique que sur celui de la collégialité politique, et combien plus nécessaire aussi !

Au moment même où l'évolution des équilibres risque, plus que jamais, de placer l'Europe devant elle-même, voici que, sur le plan interne, la politique financière de la République fédérale allemande s'engage résolument à contre-courant du progrès communautaire. Sa monnaie fait flottaion à part ; son ministre de l'agriculture annonce le maintien pour une longue durée du système des montants compensatoires, qui sont la négation même du Marché agricole commun.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Très bien !

**M. Jean de Broglie, président de la commission des affaires étrangères.** L'union monétaire s'éloigne. L'approfondissement de la Communauté paraît partout ensablé. Que va devenir, si les choses vont ainsi, ce marché déjà pluralisé et dont les droits de prélèvement changent quotidiennement ?

Une certaine Europe qui s'esquissait est en voie de s'effacer. Ses politiques divergent au moment même où elle se voit invitée sans détours à mieux accepter de nouvelles charges, sans pour autant être mieux écoutée, et à payer d'un ralentissement économique une gestion mondiale dont elle a, certes, par certains côtés, profité, mais dont elle n'a pas toujours apprécié ni les objectifs, ni les moyens.

Dès lors, bien que nous soyons solidaires, peu ou prou, d'une économie et d'une nation qui représente 40 p. 100 du commerce mondial et qui n'a cessé de supporter une charge militaire fabuleuse, est-il plus nécessaire que jamais que l'Europe exprime, d'une voix, sa volonté de voir respectés ses privilèges moraux d'amie et d'alliée, son droit propre à la croissance, au plein emploi et au progrès, et qu'elle puisse faire valoir, si revision des charges il doit y avoir, la charge supportée par elle en ce qui concerne l'aide aux pays du tiers monde.

Bref, tout dans la situation présente, et tout dans l'évolution prévisible, nous invite à renforcer l'Europe et à agir rapidement.

Tout nous convie à remettre les choses au point avec le chancelier fédéral, à nous méfier de l'éveil possible d'un neutralisme allemand, à relancer les unifications économiques, à préparer enfin une nouvelle conférence au sommet pour actualiser et étendre ces objectifs. Tout nous convie à rechercher une attitude monétaire moins divergente, à hâter l'application du plan Werner, à pourvoir à la mise en place d'un fonds de devises de la Communauté, ayant une autonomie propre, à revenir enfin vers quelque chose qui rappelle dans les faits ce qui est actuellement le rêve passé des parités fixes.

Mais tout cela suppose, sur le plan externe également, que le débat politique fondamental qu'il faudra bien avoir avec les Etats-Unis soit mené au niveau nécessaire et dans toute son ampleur.

Comment ne pas s'inquiéter de la montée, outre-Atlantique, d'un protectionnisme qui a toujours été l'antichambre de l'isolement, ou de la tentative de débaucher tel ou tel partenaire de la Communauté ? Comment ne pas redouter les effets d'une pression monétaire aveugle, dont, déjà, la politique danoise montre les effets possibles, et dont chacun sait bien qu'elle ne peut engendrer que de nouvelles crises et de nouveaux désordres ?

Dès lors, ne serait-il pas souhaitable qu'aussitôt après cette rencontre des chefs d'Etat de la Communauté, le président Nixon soit invité à les rejoindre pour en approfondir les résultats et en constater l'unité ?

Mesdames, messieurs, si la première conséquence à tirer de l'évolution actuelle est celle du renforcement de la Communauté, la seconde, plus que jamais, est celle du développement résolu de nos rapports avec l'Europe de l'Est.

Mais, là aussi, le problème se pose en des termes nouveaux, qui, en tout état de cause, placent maintenant les pays occidentaux devant leurs responsabilités. Celles-ci se résument en une question : comment « conforter » la détente sans nuire à leur sécurité ?

Depuis que le monde est monde, la sécurité, c'est la défense. Dans l'hypothèse d'un allègement des engagements américains, la Communauté a-t-elle les moyens militaires de sa défense ?

Ce n'est offenser personne que de poser la question en un moment où, en Europe, les forces militaires sont plus importantes que jamais. La défense est une nécessité en soi.

C'est une question que la Communauté doit se poser, et sans doute serait-il utile et opportun de se servir du cadre de l'U. E. O. pour examiner ce problème et en connaître les données.

**M. Bernard Destremau.** Très bien !

**M. Jean de Broglie, président de la commission des affaires étrangères.** C'est là une question, à mes yeux, essentielle, d'une part parce qu'elle commande l'indépendance de l'Europe, mais surtout parce que, sans cette défense organisée, la détente et la coopération seraient très rapidement frappées d'asymétrie.

Disons les choses comme nous les pensons. Dans nos rapports avec l'Est, la coopération ne saurait être la « finlandisation », et exprimons-nous d'ajouter que nul ne nous demande qu'elle le soit, ni même qu'elle le devienne.

Cela établi, il n'en importe que davantage de tout mettre en œuvre pour que, par les voies politiques, la détente réelle et les rapports de toute nature soient organisés entre l'Est et l'Ouest.

Nous appelons de nos vœux la préparation active de la conférence de sécurité en Europe qui nous est proposée, et nous souscrivons à l'esprit qui a présidé à l'élaboration du cartulaire de principes qui préside désormais aux rapports politiques entre la France et l'Union soviétique.

Oui, tout permet d'espérer, si nous savons agir, une situation de rapports stables et d'échanges croissants, lors des prochaines années, sur l'ensemble du continent européen.

Ne ralentissons pas, monsieur le ministre, nos efforts en ce sens ; ne les compromettons pas, bien entendu, par un excès de précipitation. La prudence n'est pas l'ennemi héréditaire de l'efficacité. La détente, à elle seule, n'est que l'ombre portée d'un sentiment de paix. La paix véritable, c'est la détente dans la sécurité.

Et, puisque nous parlons de normalisation, puis-je ouvrir une parenthèse concernant nos rapports avec la République démocratique allemande ?

Par goût pour la réalité, la commission des affaires étrangères comprend mal que ce qui vaut pour Pékin ne s'applique pas à Berlin-Est.

Sans doute convenons-nous que la reconnaissance de cet Etat n'est pas, sur le plan tactique, tout à fait séparable de l'effort global de normalisation du chancelier fédéral avec l'ensemble de l'Europe de l'Est, mais nous souhaitons que cela ne se fasse pas trop attendre. Il n'est, en fin de compte, qu'un seul chemin qui mène à la capitale de la République démocratique allemande.

Lors d'un précédent débat, notre collègue M. Gorse vous avait posé cette question et vous lui aviez répondu que la reconnaissance de la R.D.A. était une question de rythme.

Or bien des choses, depuis lors, ont modifié les rythmes autour de cette affaire. Sans doute devrions-nous y rester attentifs.

Certes, entre la reconnaissance juridique d'un Etat et la situation actuelle existe-t-il bien des étapes et bien des améliorations de fait. Et notre commission est très soucieuse qu'en de multiples domaines — économique, culturel, administratif — les pouvoirs publics avancent à découvert en s'efforçant de construire, d'éliminer les crispements inutiles et les blocages nuisibles aux deux parties.

En fait, la situation actuelle nous paraît floue, et donc à la merci d'erreurs de détail ou de faux pas. Il faudrait, nous semble-t-il, qu'il fût bien entendu, pour l'ensemble des services administratifs, que, s'il n'y a pas actuellement de relations officielles entre les deux pays, il n'y a pas à tirer de cette circonstance des déductions rigoureuses ou vexatoires.

Peut-être pourrez-vous nous confirmer ici le caractère spécifique et passager d'une situation générale qu'il faut traiter, dès maintenant, en ses aspects particuliers, dans un « pré-esprit » de détente et de coopération.

Il me reste à dire, monsieur le ministre, que l'évolution du monde laisse de plus en plus à l'Europe, et à la France, le devoir et la charge de l'aide au monde sous-développé, et sans doute est-ce à notre pays de le rappeler et d'y œuvrer.

La convention de Yaoundé a montré la voie. Celle de Niamey, instituant l'agence de coopération des pays francophones, pro-

met d'être une autre réussite. Le maintien et le renforcement de nos liens avec l'Afrique du Nord, la Libye et l'Egypte, dans une telle perspective, me paraissent indispensables.

Bref, plus que jamais dans le monde qui vient, des rapports spécifiques et globaux devront se nouer entre la Communauté européenne et le continent africain. Nous savons, en ce sens, quels sont vos efforts et vos succès.

Monsieur le ministre, dans quelques semaines ou dans peu de mois, l'accord sur Berlin sera conclu entre les deux Etats allemands. Les historiens dateront sans doute de cette signature, la fin d'une époque où rôdèrent les pires dangers sur une Europe incertaine et tronquée. Je veux d'abord dire ici, pour vous en rendre hommage, que, dans cette phase du dénouement, votre action personnelle, lors de votre voyage à Moscou, notamment, fut efficace, et même déterminante.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Très bien !

**M. Jean de Broglie, président de la commission des affaires étrangères.** Et pourquoi le fut-elle, sinon parce que ce principe du « chacun pour soi », que j'évoquais au commencement de mon propos, ne fut jamais le vôtre en cette ultime négociation ?

Si nous vous approuvons en ce jour, c'est parce que nous savons qu'il ne le sera pas davantage demain.

Face à l'immense appel humain du tiers monde, comme à la vaste espérance de la détente en Europe, face aux problèmes de la Communauté, comme aux dangers des égoïsmes monétaires, l'appel aux ententes, à l'union, à la solidarité des sacrifices et des entreprises, pour le seul progrès de la condition des hommes, demeurent, nous en sommes sûrs, le visage de la France et le principe de votre politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'Union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n° 1993) (rapport n° 2010 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères (*suite*) :

Affaires étrangères :

(Annexe n° 2. — M. Arthur Conte, rapporteur spécial ; avis n° 2012, Tome I, de M. Joxe, au nom de la commission des affaires étrangères.)

Relations culturelles :

(Annexe n° 3. — M. Poirrier, rapporteur spécial ; avis n° 2011, Tome III, de M. Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2012, Tome II (relations culturelles et coopération technique), de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères.)

Coopération :

(Annexe n° 4. — M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial ; avis n° 2012, Tome III, de M. Achille-Fould, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2015, Tome I, de M. Hauret, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELBECCHI.